

2016
Mars

www.santepaysdelaloire.com

Panel d'observation

des pratiques et conditions d'exercice
des **Pharmaciens titulaires d'officine**
des Pays de la Loire

Résultats de l'enquête 2015

Évolution de l'officine

Nouvelles pratiques professionnelles

Collaborations interprofessionnelles

Sources de données

Les données présentées dans ce document ont été recueillies en mars-avril 2015 auprès d'un échantillon de 370 pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire, et redressées afin d'être représentatives des opinions et pratiques de l'ensemble des pharmaciens titulaires de la région.

Merci à ces pharmaciens qui, par leur participation, contribuent à la connaissance des pratiques et des conditions d'exercice de leur profession dans la région.

Auteurs

Le questionnaire d'enquête a été conçu en étroite collaboration entre l'Observatoire régional de la santé (ORS) et l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Pharmaciens des Pays de la Loire.

L'exploitation et l'analyse des données ont été réalisées par Jean-François Buyck, Bastien Forestier, Françoise Lelièvre et François Tuffreau (ORS).

Merci à Alain Guilleminot, Hugo Meas et Anne-Claire Oger (URPS Pharmaciens) pour leurs relectures, critiques et suggestions.

Financement

Le Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire bénéficie du soutien financier de l'Agence régionale de santé (ARS).

Citation suggérée

ORS Pays de la Loire, URPS Pharmaciens des Pays de la Loire. (2016). Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire. Résultats de l'enquête 2015. Évolution de l'officine, nouvelles pratiques professionnelles, collaborations interprofessionnelles. 63 p.

Méthodologie

Voir page 37.

Pour en savoir plus

www.santepaysdelaloire.com/ors

www.urpspharmaciens.org/pays-de-la-loire



L'ORS et l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire autorisent l'utilisation et la reproduction des résultats de cette enquête sous réserve de la mention des sources.



Sommaire

■	Présentation	3
1	L'officine et ses perspectives d'évolution	5
	1.1 L'officine en 2015	5
	Forme juridique de l'officine	5
	Chiffre d'affaires	6
	Équipe salariale	7
	Locaux	8
	1.2 Perspectives d'évolution de l'officine	9
	Évolution de l'équipe salariale et aménagement des locaux	9
	Regroupement physique d'officines	10
	Regroupement capitalistique	11
2	L'évolution des pratiques professionnelles	13
	2.1 Préparation et vente de produits de santé	13
	Préparation des doses à administrer	13
	Dispensation des médicaments à domicile	15
	Location et vente de matériel médical	17
	Vente en ligne de médicaments	17
	2.2 Nouvelles pratiques professionnelles	19
	Entretiens pharmaceutiques AVK	19
	Entretiens pharmaceutiques Asthme	21
	Extension du champ des entretiens pharmaceutiques	21
	Tests biologiques de dépistage, d'orientation diagnostique et de suivi	22
	Vaccinations	24
	2.3 Perceptions générales sur l'évolution des pratiques	26
	Impact des pratiques sur l'assise économique de l'officine	26
	Impact des pratiques sur la perception du rôle du pharmacien d'officine	27



3	Les collaborations interprofessionnelles	29
	3.1 Échanges avec les autres professionnels de santé	29
	Étendue du réseau professionnel	29
	Échanges avec les médecins autour des prescriptions médicamenteuses	30
	Messagerie internet sécurisée	31
	3.2 Maisons et pôles de santé pluriprofessionnels	32
	Opinions sur les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels	32
	Participation à une maison ou un pôle de santé pluriprofessionnel	33
	Bibliographie	35
	Éléments de méthodologie et définitions	37
	Annexes	41



Présentation

Les soins de premier recours constituent aujourd'hui un enjeu d'importance pour le système de santé français, en raison notamment de la prévalence croissante des maladies chroniques, du développement des soins ambulatoires, et des questions autour de la démographie des professionnels de santé. Dans cette perspective, la connaissance des pratiques et conditions d'exercice des différents professionnels de santé concernés apparaît indispensable mais reste très insuffisante.

Afin de contribuer à cette connaissance, l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) Pharmaciens des Pays de la Loire a impulsé la mise en place d'enquêtes auprès des pharmaciens titulaires d'officine de la région. Ce dispositif vise à apporter des éléments d'information sur l'activité de ces professionnels, leurs conditions d'exercice, et les problèmes qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne. Ce projet a reçu le soutien de l'Agence régionale de santé (ARS).

L'URPS a confié à l'Observatoire régional de la santé (ORS) des Pays de la Loire la mise en place de l'enquête 2015, la conception du questionnaire et l'analyse des résultats. Un groupe de travail de l'URPS, composé des Drs Alain Guilleminot et Hugo Meas, et Anne-Claire Oger, a collaboré à la conception du questionnaire d'enquête et a apporté critiques et suggestions pour l'analyse des données.

L'enquête rassemble de nombreux éléments relatifs :

- aux conditions d'exercice (équipe officinale, locaux, regroupements...) et aux perspectives d'évolution de l'officine,
- aux perceptions et attitudes des pharmaciens titulaires vis-à-vis des nouvelles pratiques professionnelles (entretiens pharmaceutiques, tests biologiques...), et de l'évolution des pratiques de préparation et de vente des produits de santé,
- aux collaborations interprofessionnelles, en particulier dans le cadre des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels.

L'enquête repose sur un échantillon de 370 pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire, interrogés entre le 23 mars et le 26 avril 2015 à l'aide d'un formulaire internet anonyme. Le taux de participation s'élève à 34 %, soit une valeur proche de celles classiquement observées dans les enquêtes en ligne réalisées auprès de professionnels de santé [1-3].

Les réponses des pharmaciens ont été pondérées et redressées¹ afin d'être représentatives des opinions et pratiques de l'ensemble des titulaires d'officine des Pays de la Loire.

L'unité d'observation de cette enquête est le titulaire d'officine, et non l'officine, distinction importante dans la mesure où une part non négligeable des officines sont gérées par plusieurs titulaires (on dénombre près de 1 200 pharmacies pour 1 500 titulaires dans les Pays de la Loire en 2015). Plusieurs titulaires d'une même pharmacie ont pu répondre à l'enquête, ce qui, pour certaines données propres à l'officine (forme juridique, chiffre d'affaires, etc.), tend à donner plus de poids aux pharmacies exploitées en association.

¹ Voir Construction de l'échantillon et redressement page 37.





1 L'officine et ses perspectives d'évolution

1.1 L'officine en 2015

Forme juridique de l'officine

► Différentes options s'offrent aux pharmaciens titulaires lors de la définition de la forme juridique de leur officine, selon s'ils choisissent d'y exercer seul ou en association avec d'autres titulaires, et la manière dont ils comptent définir le régime social et fiscal de l'officine, le partage des décisions et des responsabilités, le mode de répartition des bénéfices, la participation directe ou indirecte d'autres acteurs aux capitaux de l'officine, etc. [4].

On peut distinguer l'exploitation de l'officine en entreprise individuelle (forme la plus simple, où le pharmacien titulaire et l'entreprise constituent juridiquement une seule et même personne), de trois autres formes juridiques correspondant à un exercice en association (voir Définition page 39) :

- la société d'exercice libéral (SEL),
- la société à responsabilité limitée (SARL), incluant l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) lorsque la société ne compte qu'un seul associé,
- et la société en nom collectif (SNC).

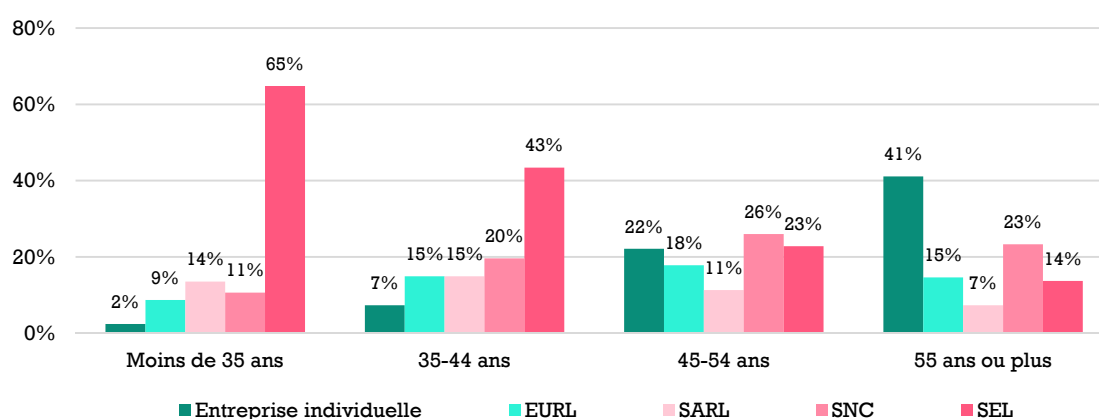
► En 2015, ces quatre grandes formes d'exploitation se répartissent en quatre parts à peu près égales parmi l'ensemble des pharmaciens titulaires des Pays de la Loire.

La SEL, forme juridique instaurée la plus récemment, est maintenant le type de société le plus répandu : 28 % des titulaires déclarent exploiter leur officine sous ce mode d'organisation. Ce constat peut notamment s'expliquer par la souplesse de fonctionnement et la relative attractivité fiscale de la SEL [4].

Les formes de sociétés à responsabilité limitée (26 %, dont 15 % pour l'EURL, et 11 % pour autres formes de SARL), l'entreprise individuelle (24 %), et la SNC (22 %), sont légèrement moins fréquentes.

► La répartition des formes juridiques diffère essentiellement selon l'âge des pharmaciens : l'entreprise individuelle reste le mode d'organisation le plus fréquent parmi les professionnels les plus âgés, alors que les plus jeunes exercent de manière très majoritaire en SEL (Fig1.1).

Fig1.1 Forme juridique de l'officine, selon l'âge du pharmacien titulaire



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)



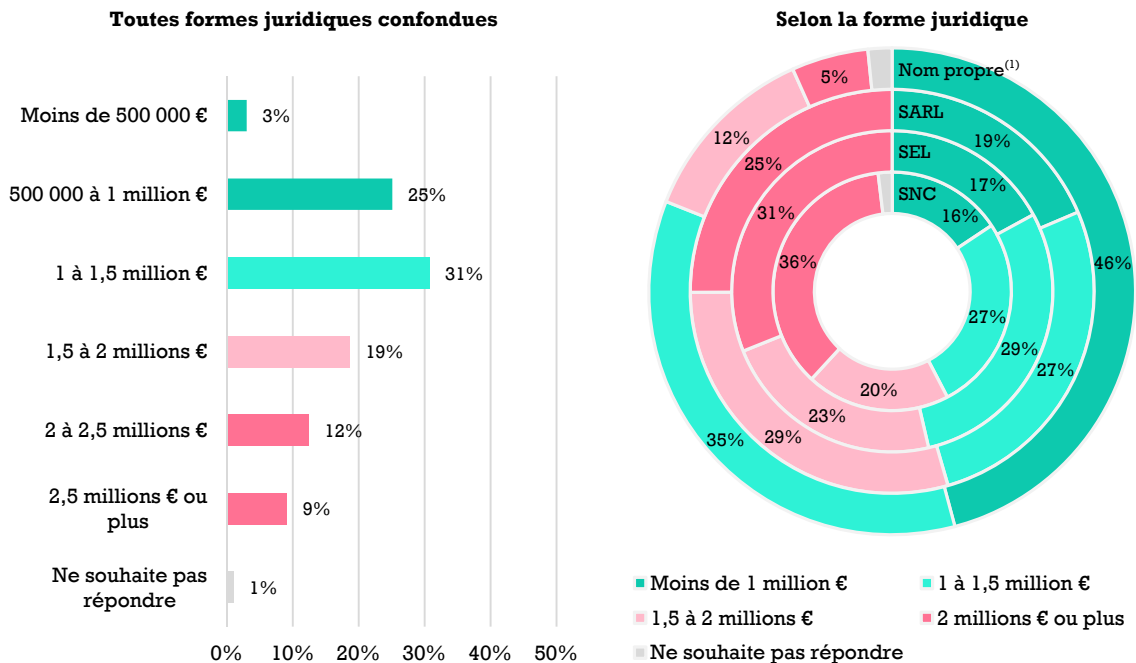
Chiffre d'affaires

► Les réponses des pharmaciens de la région au sujet du chiffre d'affaires de leur officine témoignent d'écart de positionnement économique importants : 28 % des titulaires situent le chiffre d'affaires de leur officine au dernier bilan comptable à moins de 1 million d'euros, alors que 9 % le situent au-delà de 2,5 millions d'euros (Fig1.2).

Cette répartition régionale se rapproche de celle décrite au niveau national par l'Insee², pour qui la moitié des officines de France métropolitaine a dégagé en 2012 un chiffre d'affaires inférieur à 1,4 million d'euros, une sur dix a réalisé moins de 560 000 euros et une sur dix plus de 2,7 millions d'euros [5]. Les comparaisons de ces données avec celles issues du Panel pharmaciens doivent toutefois être interprétées avec prudence, étant donné que l'unité d'observation du Panel est le pharmacien titulaire (et non l'officine) : les officines gérées par plusieurs titulaires (dans le cadre d'une SEL, d'une SNC, ou d'une SARL) ont plus de poids dans cette enquête.

► Le chiffre d'affaires varie nettement selon la forme juridique de l'officine. Les pharmaciens exploitant la pharmacie en nom propre (c'est-à-dire sans autre associé : en entreprise individuelle ou en EURL) présentent globalement les chiffres d'affaires les moins élevés (près d'un titulaire sur deux déclare un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros). A l'inverse, les titulaires exerçant en SEL et en SNC font part des chiffres d'affaires les plus élevés (supérieurs à 2 millions d'euros pour respectivement 31 % et 36 % d'entre eux) (Fig1.2).

Fig1.2 Chiffre d'affaires annuel de l'officine au bilan comptable 2014



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)
(1) Entreprise en nom propre : entreprise individuelle ou EURL

² Institut national de la statistique et des études économiques.



Équipe officinale

► La majorité (58 %) des pharmaciens **titulaires** exploitent seuls leur officine, alors que 38 % la gèrent avec un cotitulaire. Les situations où l'officine est exploitée par plus de deux titulaires sont relativement rares (4 %).

Cette répartition diffère naturellement selon l'âge des pharmaciens, puisque les titulaires les plus âgés exercent essentiellement en entreprise individuelle, alors que les plus jeunes favorisent l'exercice associé. Ainsi, 71 % des pharmaciens âgés de 55 ans ou plus sont dans une officine où ils sont seuls titulaires, alors que cette proportion s'établit à 48 % parmi les titulaires âgés de moins de 35 ans.

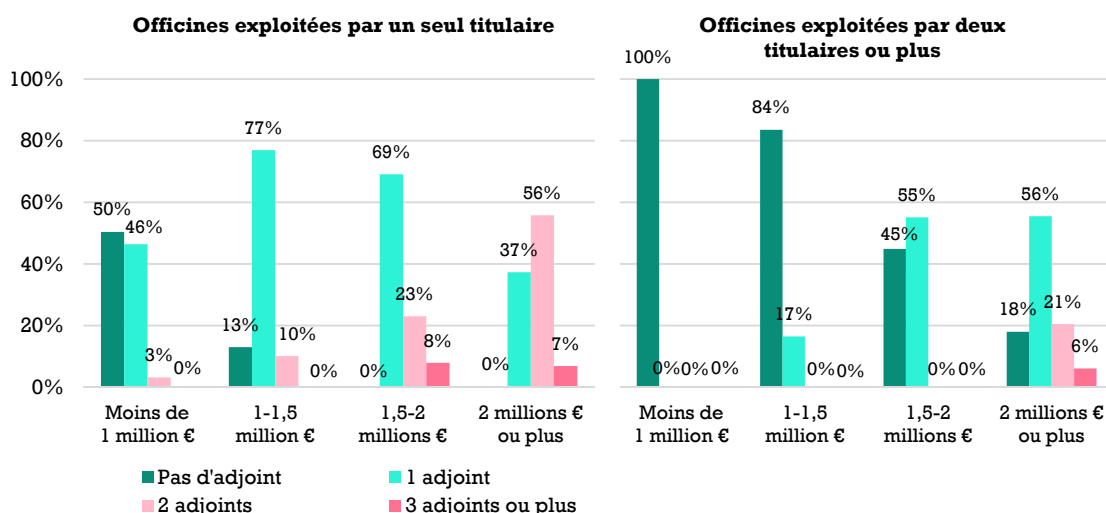
► Le nombre de pharmaciens **adjoints** assistant le titulaire d'officine pour la préparation des médicaments est réglementé. Le titulaire est tenu de se faire assister lorsque son chiffre d'affaires dépasse un certain montant défini par arrêté ministériel [6] :

- un équivalent temps plein (ETP) de pharmacien adjoint pour un chiffre d'affaires annuel hors taxe compris entre 1,3 et 2,6 millions d'euros,
- deux ETP pour un chiffre d'affaires compris entre 2,6 et 3,9 millions d'euros,
- au-delà de 3,9 millions d'euros : un ETP supplémentaire par tranche de 1,3 million d'euros supplémentaires.

Près des deux tiers des titulaires de la région déclarent être assistés par des adjoints : 51 % par une seule personne, et 13 % par deux personnes ou plus. Cette répartition est effectivement bien corrélée au chiffre d'affaires de l'officine, mais dépend également du nombre de titulaires exploitant la pharmacie : la présence d'adjoints est nettement moins fréquente lorsque l'officine est déjà gérée par plusieurs titulaires (Fig1.3).

Le nombre obligatoire de pharmaciens adjoints correspond à un minimum, qui peut être majoré pour assurer d'autres missions (présence pharmaceutique continue pendant les heures d'ouverture, encadrement des préparateurs, etc.). Il n'est effectivement pas rare de rencontrer des officines dépassant le nombre requis d'adjoints. A titre d'exemple, près de la moitié (49 %) des pharmacies gérées par un seul titulaire et présentant un chiffre d'affaires de moins de 1 million d'euros disposent d'un ou plusieurs pharmaciens adjoints alors que leur présence n'est pas obligatoire.

Fig1.3 Nombre de pharmaciens adjoints, selon le nombre de titulaires et le chiffre d'affaires de l'officine



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)



► Le **personnel salarié** des officines peut inclure, outre les adjoints, des préparateurs, vendeurs, rayonnistes, du personnel administratif et de maintenance, etc. Près de la moitié (46 %) des titulaires de la région déclarent employer entre trois et cinq salariés non pharmaciens dans leur officine, et 17 % au moins six.

Cette répartition varie nettement selon la forme juridique de l'officine : environ 25 % des titulaires exploitant une SEL ou une SNC emploient au moins six salariés, contre 12 % parmi ceux exploitant une SARL, et 6 à 8 % parmi les titulaires exerçant dans le cadre d'une entreprise individuelle ou d'une EURL. Ces écarts peuvent notamment être rapprochés des fortes disparités de chiffres d'affaires entre les différentes formes juridiques.

Locaux

► La superficie de l'officine réservée à l'espace clientèle se situe, pour près d'un titulaire sur deux (47 %), entre 50 et 100 m². Les situations où l'espace clientèle fait 200 m² ou plus sont relativement rares (**Fig1.4**).

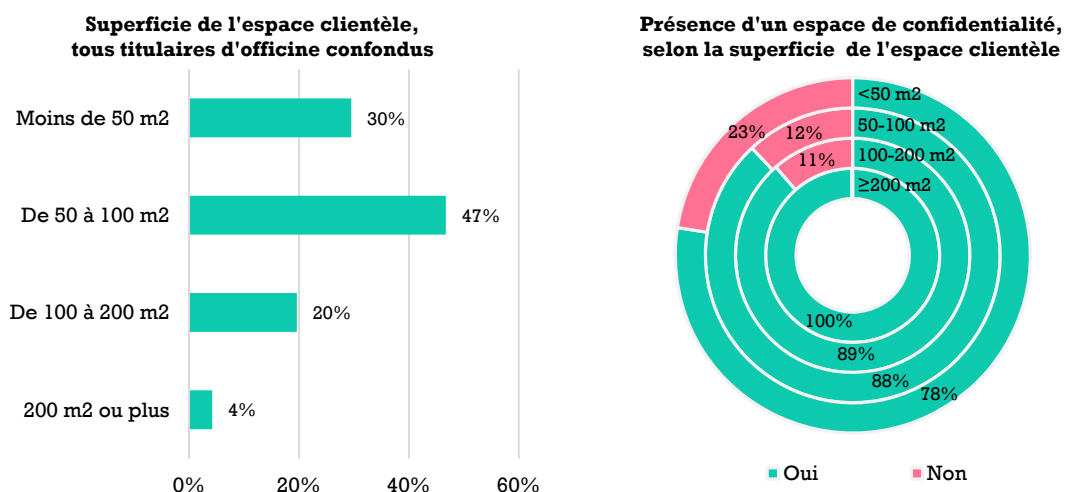
Cette superficie est naturellement très corrélée au chiffre d'affaires de l'officine : la part des titulaires qui disposent d'un espace clientèle d'au moins 100 m² est beaucoup plus élevée à partir d'un chiffre d'affaires annuel de 2 millions d'euros ou plus (61 %, contre 13 % en dessous de ce seuil de chiffre d'affaires).

► La nouvelle convention nationale organisant les rapports entre l'assurance maladie et les pharmaciens titulaires d'officine prévoit l'aménagement obligatoire d'un "espace de confidentialité" réputé adapté "dès lors qu'il permet un dialogue entre le pharmacien et le patient en toute confidentialité" [7]. Cet espace doit notamment permettre aux pharmaciens de développer leurs nouvelles missions de santé publique (entretiens pharmaceutiques, éducation thérapeutique, réalisation de tests biologiques, etc.).

Une très large majorité (86 %) des pharmaciens titulaires de la région déclarent disposer dans leur officine d'un "espace de confidentialité permettant de recevoir isolément les patients".

La présence de cet espace est liée à la configuration générale de la pharmacie : 23 % des titulaires d'une officine de faible superficie (espace clientèle inférieur à 50 m²) déclarent ne pas disposer d'un espace de confidentialité, alors qu'aucun titulaire n'est dans cette situation lorsque l'espace clientèle est supérieur à 200 m² (**Fig1.4**).

Fig1.4 Caractéristiques des locaux



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)



1.2 Perspectives d'évolution de l'officine

La transformation du modèle économique de l'officine et l'évolution des pratiques professionnelles ont de multiples incidences sur le mode de fonctionnement des équipes officinales. Dans un secteur où la dynamique concurrentielle est de plus en plus marquée, les enjeux autour de la taille de l'**équipe salariale**, de l'aménagement des **locaux**, et des perspectives de **regroupements** (physiques et capitalistiques) entre officines sont majeurs.

Évolution de l'équipe salariale et aménagement des locaux

► S'agissant des perspectives d'évolution du nombre de salariés à moyen terme, les réponses des titulaires d'officine de la région témoignent du climat d'incertitude dans lequel ces professionnels sont actuellement plongés. Rares sont ceux qui estiment avec conviction que, dans la conjoncture actuelle, le nombre de leurs salariés augmentera (3 %) ou diminuera (3 %) d'ici les deux prochaines années. Moins de quatre titulaires sur dix sont sûrs que le nombre de salariés restera stable (Fig1.5).

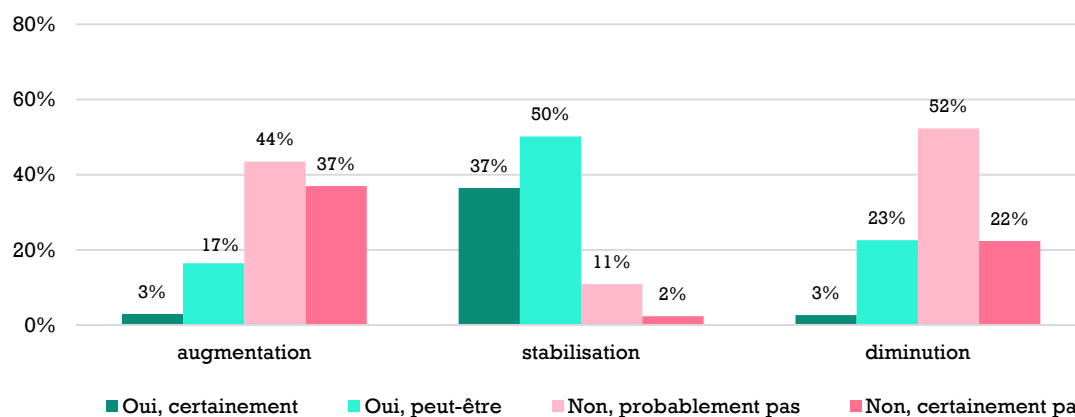
Le scénario le plus probable semble être, selon les titulaires, une stabilisation du nombre de salariés : 87 % ne rejettent pas cette projection. La proportion de titulaires qui ne rejettent pas la possibilité d'une diminution de l'équipe salariale est un peu plus élevée que celle ne rejetant pas son augmentation (respectivement 26 % et 20 %).

Les analyses multivariées indiquent que ces perceptions ne diffèrent pas selon le chiffre d'affaires de la pharmacie³ : les titulaires d'officines dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 1,5 million d'euros n'ont pas une probabilité significativement augmentée de projeter que le nombre de salariés augmentera (et une probabilité significativement abaissée de projeter que ce nombre diminuera), par rapport aux autres titulaires (Annexes 1.1 à 1.3).

Les perceptions au sujet de l'emploi apparaissent plus liées à des caractéristiques propres aux titulaires (les pharmaciens plus âgés ayant globalement une vision plutôt plus pessimiste), ainsi qu'à la localisation et au mode d'organisation de l'officine : les titulaires de pharmacies implantées en dehors des grands pôles urbains et de leur zone d'attraction projettent moins fréquemment l'augmentation du nombre de salariés, alors qu'à l'inverse, les titulaires d'officines juridiquement constituées en SEL sont particulièrement optimistes à ce sujet.

Fig1.5 Perspectives d'évolution du nombre de salariés de l'officine

Proportion de pharmaciens titulaires projetant, au sujet du nombre de salariés dans les 2 prochaines années, une...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

³ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



► Interrogés sur les perspectives d'aménagement de l'officine, un peu plus du tiers (36 %) des pharmaciens titulaires de la région projettent d'effectuer des travaux de transformation ou d'agrandissement des locaux d'ici les deux prochaines années. Parmi eux, 62 % précisent qu'ils comptent créer ou réaménager un espace de confidentialité, et 47 % qu'ils veulent rendre l'officine accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les analyses multivariées indiquent que les perspectives d'aménagement des locaux sont particulièrement liées à l'âge des titulaires⁴ : les pharmaciens plus âgés ont une probabilité significativement abaissée de projeter des travaux d'aménagement, cette différence n'étant pas expliquée par leur ancienneté plus importante au sein de l'officine. Il ressort également de ces analyses que les projets de travaux sont plus fréquemment envisagés au sein des officines gérées par plusieurs titulaires (**Annexes 1.4 et 1.5**).

La configuration actuelle de l'officine joue aussi un rôle évident : les titulaires de pharmacies de faible superficie (moins de 50 m²) ont une probabilité augmentée d'envisager des travaux d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, et ceux ne disposant pas d'un espace de confidentialité projettent plus fréquemment la réalisation d'aménagements dans ce domaine.

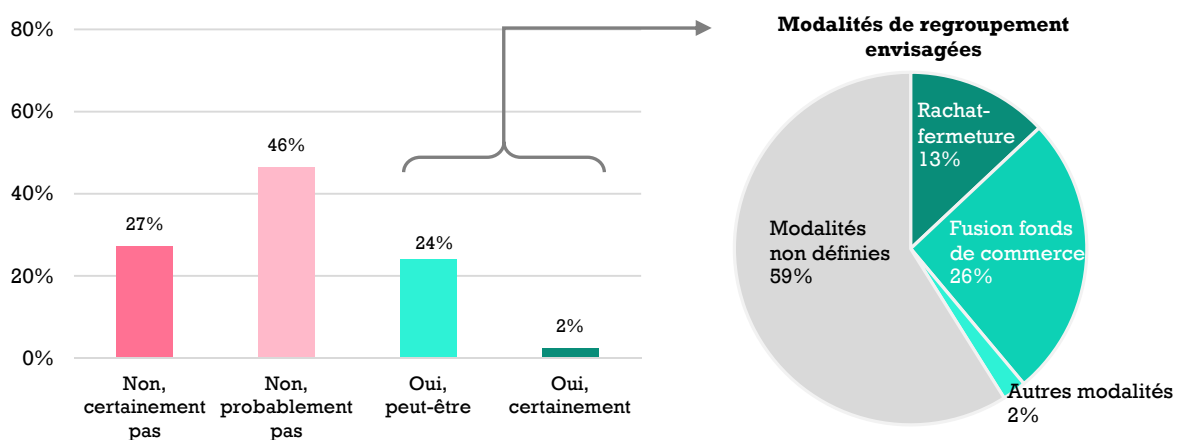
Regroupement physique d'officines

► Dans un contexte réglementaire et économique de plus en plus contraint, où les autorisations d'ouverture d'officines ne sont plus délivrées que de manière très exceptionnelle, la question du regroupement physique entre pharmacies s'impose de fait à un nombre croissant de pharmaciens.

Seuls 6 % des titulaires de la région déclarent avoir participé à un regroupement physique avec une autre officine au cours des cinq dernières années, essentiellement par le biais d'un rachat-fermeture d'officine (53 %) ou dans le cadre d'une fusion de fonds de commerce (36 %).

Mais les titulaires sont maintenant un peu plus d'un quart (26 %) à projeter de participer à un regroupement d'officines dans les cinq prochaines années. Les modalités d'aboutissement de ce projet restent toutefois, à cette échéance, encore difficiles à préciser pour une majorité d'entre eux (**Fig1.6**).

Fig1.6 Projet de participation à un regroupement physique d'officines d'ici cinq ans



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

⁴ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



Les analyses multivariées indiquent que les titulaires d'officines situées en dehors de la Loire-Atlantique ont une probabilité significativement augmentée de projeter une participation à un regroupement d'officines, par rapport à ceux exerçant dans ce département⁴ (**Annexe 1.6**). Les titulaires situés en Sarthe semblent plus particulièrement envisager l'option d'un groupement officinal (45 % le projettent, contre 14 % en Loire-Atlantique et 25 à 36 % dans les autres départements de la région). Ce résultat peut être rapproché d'éléments de contexte territorial, la Sarthe se caractérisant par des densités de professionnels de santé (et notamment de pharmaciens libéraux) parmi les plus faibles des départements français [8,9]. Il est également possible que certaines initiatives locales concluantes de regroupements soient à l'origine d'un intérêt plus particulièrement marqué des pharmaciens dans la Sarthe.

► L'opération de regroupement représente un coût économique majeur (liés aux diverses études préalables, aux honoraires de création d'une société, aux coûts des formalités, du déménagement et des travaux d'agencement, de la restructuration de l'équipe salariale, etc.), et peut constituer une période de fragilité pour l'officine. A cet égard, la très grande majorité des titulaires considèrent que des mesures d'incitation fiscale (94 %) ou d'aide financière (92 %) seraient efficaces pour les encourager à effectuer des regroupements.

Les démarches administratives et juridiques inhérentes à un projet de regroupement peuvent également être perçues comme particulièrement complexes, et constituent un frein majeur aux initiatives de rapprochements. La très grande majorité des titulaires indiquent ainsi que des appuis extérieurs, sous la forme d'un accompagnement juridique (94 %) ou d'une aide pour la réalisation d'une étude de marché (89 %), seraient des services efficaces pour faciliter les regroupements.

Interrogés sur différents partenaires ou institutions vers lesquels ils pourraient se tourner dans l'éventualité où ils souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement dans les démarches de regroupement, les titulaires évoquent d'ailleurs en tout premier lieu les cabinets privés de juristes ou d'avocats (93 %), mais aussi les confrères ou consœurs déjà impliqués dans des démarches de regroupement (88 %), devant les autres partenaires territoriaux tels que l'ARS (72 %), l'Ordre des pharmaciens (71 %), l'URPS (66 %), ou les syndicats de pharmaciens (56 %).

Regroupement capitalistique

► Depuis fin 2012, les pharmaciens d'officine (qu'ils soient titulaires ou adjoints) ont la possibilité de s'associer au sein d'une Société de participation financière des professions libérales (SPFPL). Cette forme de holding offre de nouvelles opportunités aux pharmaciens pour l'acquisition ou la transmission de parts d'une SEL, et pour toute opération d'investissement et de croissance externe (notamment par le biais d'un effet de levier financier et d'une fiscalité avantageuse) [10,11].

La participation des pharmaciens titulaires de la région à ce type de société est encore assez anecdotique : moins de 4 % déclarent avoir déjà pris part à une SPFPL. La complexité de la réglementation et de la mise en œuvre de ces sociétés, encore très récentes dans le paysage officinal, peuvent expliquer ce taux. Mais l'intérêt des titulaires pour cette forme d'association est important : près d'un sur trois projette de participer à une SPFPL d'ici les cinq prochaines années.

Les analyses multivariées indiquent que les jeunes titulaires et les hommes s'inscrivent plus facilement dans le projet de participation à une SPFPL⁵. Cette participation paraît également plus importante aux yeux des titulaires d'officine ayant un chiffre d'affaires annuel élevé (ces pharmaciens pouvant être considérés comme ayant plus particulièrement un profil "investisseur") (**Annexe 1.7**).

⁵ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).





2 L'évolution des pratiques professionnelles

2.1 Préparation et vente de produits de santé

Les pratiques de préparation et de vente de produits de santé, cœur du métier de pharmacien d'officine, connaissent actuellement d'importantes mutations. Ces évolutions peuvent notamment être rapprochées du vieillissement de la population française, les personnes âgées ayant le taux de consommation de soins et de biens médicaux le plus important.

Dans le contexte démographique actuel, les enjeux autour de la **préparation des doses à administrer** (PDA) et de la **dispensation des médicaments** au domicile des personnes âgées ou en établissements d'hébergement, et autour de la **location/vente de matériel médical** destiné au maintien à domicile, sont particulièrement forts.

Les modalités de commercialisation des produits de santé connaissent elles-mêmes un bouleversement majeur, avec la possibilité offerte récemment aux pharmaciens d'officine d'ouvrir un site de **vente en ligne** de médicaments non soumis à prescription obligatoire.

Préparation des doses à administrer

► La PDA peut se définir comme l'ensemble des étapes de répartition et de conditionnement (manuel ou automatisé) des médicaments prescrits, par patient et par séquence d'administration : division des présentations multidoses, reconditionnement sous forme unitaire, préparation de pilulier, étiquetage, etc.

Selon le Code de la santé publique⁶, "le pharmacien doit assurer dans son intégralité l'acte de dispensation du médicament, associant à sa délivrance :

- l'analyse pharmaceutique de l'ordonnance médicale si elle existe,
- la préparation éventuelle des doses à administrer,
- la mise à disposition des informations et les conseils nécessaires au bon usage du médicament."

Mais la PDA ne fait toujours pas l'objet, en tant que telle, d'un régime d'autorisation administrative spécifique pour les pharmaciens d'officine. La publication de textes réglementaires encadrant notamment les pratiques (qui peuvent être très hétérogènes) et permettant de sécuriser le cadre juridique applicable à la PDA, est toujours attendue [12,13]. Ce flou réglementaire participe aux tensions avec les professionnels infirmiers, qui revendiquent également leur place en matière de PDA (en s'appuyant notamment sur leur référentiel de compétences) [14].

► La grande majorité (78 %) des titulaires de la région interrogés dans le cadre du Panel estiment que la PDA s'inscrit "tout à fait" (37 %) ou "plutôt bien" (41 %) dans les missions du pharmacien d'officine.

Mais seule une partie de ces pharmaciens ont, à ce jour, réellement mis en pratique cette activité : 42 % des titulaires déclarent que de la PDA a été effectuée au sein de leur officine (par eux-mêmes ou l'un de leurs collaborateurs pharmaciens) au cours de l'année écoulée. Dans la plupart des cas, la préparation des doses est manuelle : 12 % des pharmaciens ayant une activité de PDA déclarent être équipés d'un automate.

Parmi les titulaires qui n'effectuent pas de PDA, et qui ne projettent pas d'en faire à l'avenir, la raison la plus fréquemment invoquée est le poids de l'investissement financier (74 %), devant la charge de travail (59 %), et les manques de temps (44 %) et de collaborateurs (41 %).

⁶ Article R 4235-48 du Code de la santé publique.

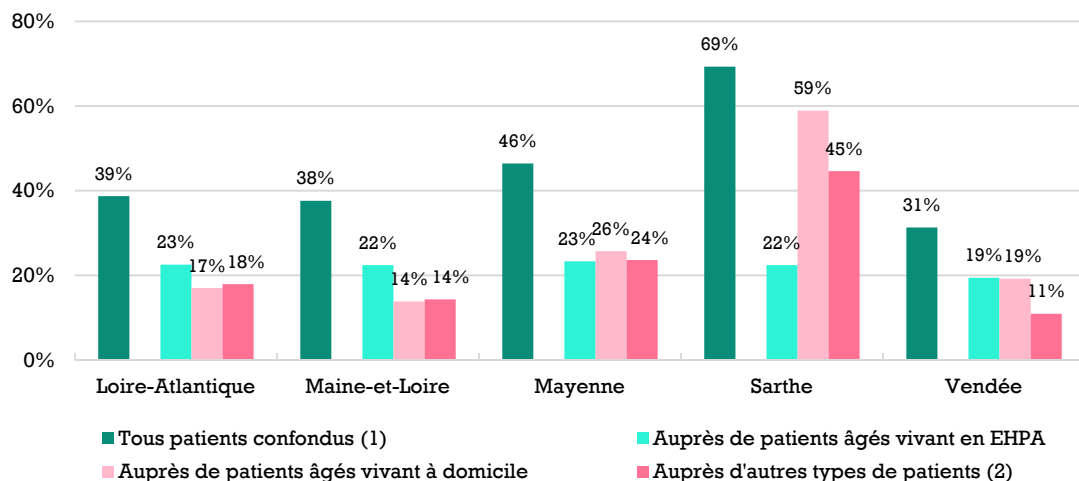


► L'analyse multivariée indique que la probabilité d'effectuer de la PDA est généralement significativement augmentée parmi les titulaires des officines ayant les plus grandes surfaces⁷ (approchées ici par une superficie de l'espace réservé à la clientèle au moins égale à 50 m²) (**Annexes 2.1 à 2.3**). La réalisation de la PDA dans des conditions optimales nécessite en effet de disposer de suffisamment de place pour avoir un local dédié répondant à certaines conditions de sécurité (accès limité ; espace assez grand pour éviter tout risque de confusion ou de contamination ; éclairage, température, humidité et ventilation appropriés, etc.), comme l'indiquent déjà certaines recommandations parues dans l'attente de la publication de textes réglementaires [15].

Les écarts de pratiques vis-à-vis de la PDA apparaissent également être liés à des éléments de contexte territorial, avec une situation notamment très atypique en Sarthe. En effet, par rapport aux titulaires des autres départements des Pays de la Loire, ceux situés en Sarthe ont une probabilité très nettement augmentée d'effectuer de la PDA auprès de personnes âgées vivant à domicile ou auprès d'autres patients non âgés (**Annexes 2.1 à 2.3**). L'analyse détaillée des personnes concernées par la PDA montre que la répartition des types de patients est beaucoup plus équilibrée en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne et en Vendée (**Fig2.1**).

Fig2.1 Activité de préparation des doses à administrer, selon le département

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant avoir une activité de préparation des doses à administrer au cours de l'année écoulée



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire

(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées

(1) Les activités de PDA auprès des différents types de patients ne sont pas exclusives les unes des autres : la somme des proportions correspondantes est supérieure à la proportion "tous patients confondus"

(2) Personnes isolées socialement ou géographiquement, handicapées, présentant des troubles psychiatriques...

Ainsi, parmi l'ensemble des titulaires effectuant de la PDA, la part de ceux réalisant cette activité auprès de patients en Établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) s'établit à seulement 32 % en Sarthe, alors qu'elle atteint près du double (62 %) en Vendée. Ce constat peut notamment être rapproché des différences départementales d'équipement en EHPA (la Vendée bénéficiant d'un taux d'équipement beaucoup plus élevé qu'en Sarthe) [16].

Au total, compte tenu du profil de patients concernés, le volume d'activité des pharmaciens effectuant de la PDA est moins élevé en Sarthe (30 % réalisent cette activité auprès de 20 patients ou plus par mois en moyenne), que dans les autres départements (de 41 % en Mayenne, à 55 % en Loire-Atlantique) et en moyenne au niveau régional (47 %).

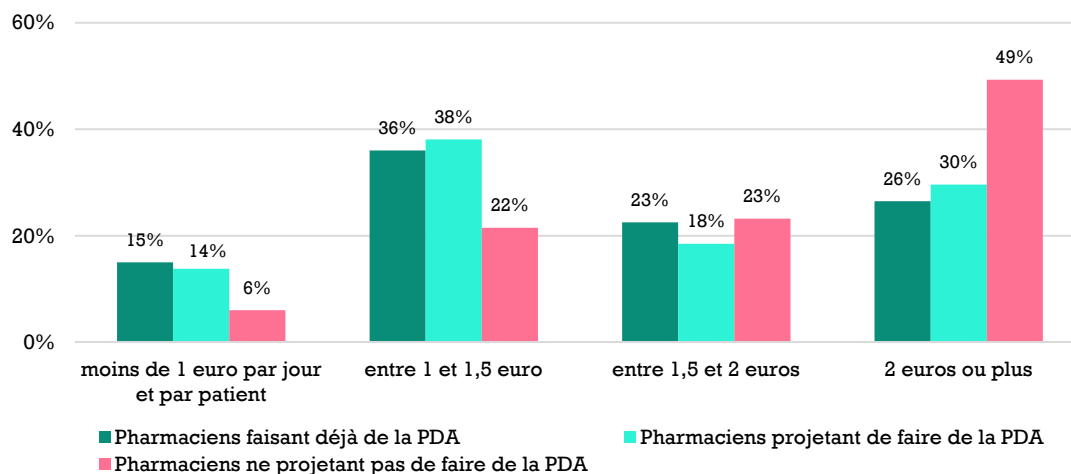
⁷ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



► Les modalités et le niveau de rémunération de la PDA constituent l'un des points de blocage de la parution des textes réglementaires encadrant cette activité. Qu'ils effectuent ou non de la PDA, la quasi-totalité (97 %) des pharmaciens titulaires de la région considèrent qu'elle doit faire l'objet d'une rémunération spécifique. Les avis sont très partagés en ce qui concerne le niveau de rétribution de cette activité : 11 % des titulaires estiment qu'une rémunération inférieure à 1 euro par jour et par patient serait adaptée, alors que 36 % considèrent que la rémunération devrait être au moins égale à 2 euros par jour et par patient. Les écarts d'appréciation sont considérables entre les titulaires ayant déjà une activité de PDA ou projetant d'en avoir une à l'avenir, et ceux ne projetant pas d'en avoir. Ces derniers ont tendance à nettement surévaluer le niveau adapté de rémunération, par rapport aux premiers (Fig2.2).

Fig2.2 Appréciation du niveau de rémunération de la préparation des doses à administrer, selon la pratique ou non de cette activité

Proportion de pharmaciens titulaires considérant que le niveau le plus adapté de rémunération de la préparation des doses à administrer serait de...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)
PDA : préparation des doses à administrer

Dispensation des médicaments à domicile

► Cette dispensation correspond au portage des médicaments au domicile (ou dans un établissement d'hébergement), ainsi qu'à l'ensemble des étapes de leur bonne délivrance : vérification de la compréhension de la prescription, conseils de bon usage, d'observance, etc.

Selon les dispositions actuelles du Code de la santé publique⁸, les médicaments ne peuvent être dispensés à domicile que lorsque le patient est dans l'impossibilité de se déplacer, notamment en raison de son état de santé, de son âge ou de situations géographiques particulières. La dispensation à domicile peut être effectuée par les pharmaciens titulaires ou par leurs adjoints, ainsi que par les préparateurs et étudiants en pharmacie (sous certaines conditions).

► La grande majorité (85 %) des titulaires de la région déclarent qu'ils (ou les collaborateurs pharmaciens de leur officine) ont dispensé des médicaments à domicile au cours de l'année écoulée. Ces pharmaciens ont effectué dans leur quasi-totalité (96 %) cette activité auprès de personnes âgées vivant à domicile, alors que les dispensations de médicaments à des

⁸ Articles R 4235-50 à R 4235-52 du Code de la santé publique.



personnes vivant en EHPA (55 %) ou au domicile d'autres types de populations⁹ (66 %) sont moins fréquentes.

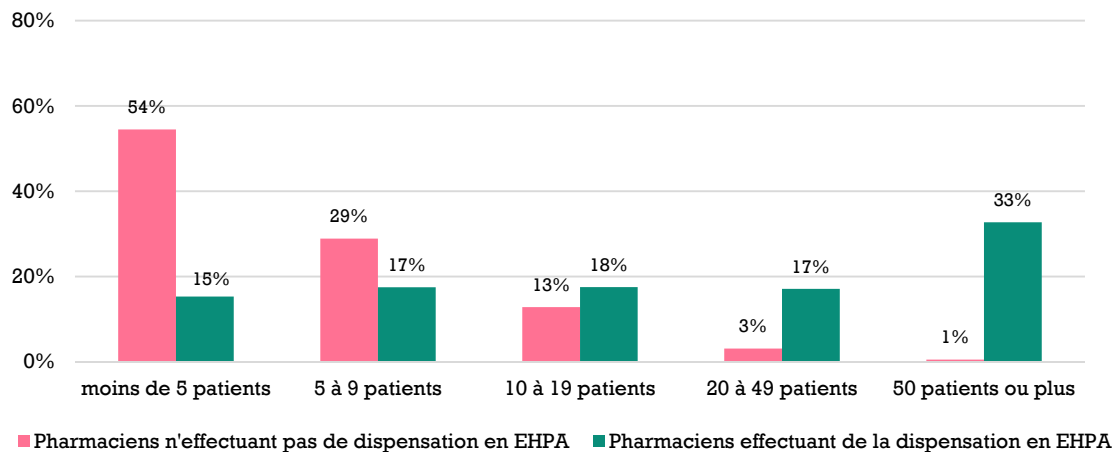
La majorité (68 %) des titulaires qui ne dispensent pas de médicaments à domicile ou en établissement d'hébergement précisent qu'ils ne projettent pas d'avoir cette activité à l'avenir. L'argument le plus fréquemment invoqué par ces pharmaciens est le manque de collaborateurs pour les aider à faire la dispensation (62 %), devant la charge de travail supplémentaire (58 %), le manque de temps (55 %) et les raisons financières (50 %).

Les analyses multivariées indiquent que la probabilité d'effectuer de la dispensation à domicile est effectivement augmentée parmi les officines disposant des équipes de collaborateurs pharmaciens les plus grandes¹⁰ (Annexes 2.4 à 2.6). Le fait d'exploiter une officine avec au moins un autre titulaire ou, dans une moindre mesure, d'employer au moins un pharmacien adjoint, a un impact notable.

Les activités de dispensation de médicaments sont également très corrélées à celles de PDA, puisqu'elles en constituent souvent l'aboutissement. Ainsi, les titulaires effectuant de la PDA pour des patients âgés vivant à domicile ont une probabilité significativement augmentée de faire la dispensation auprès de ce type de population, alors que ceux qui effectuent plutôt de la PDA pour des patients vivant en EHPA se rendent plus fréquemment dans ces établissements pour dispenser les médicaments (Annexes 2.4 à 2.6).

► Si l'activité de dispensation est relativement limitée lorsqu'elle est effectuée uniquement auprès de patients vivant à leur domicile (83 % des titulaires dans ce cas dispensent des médicaments à moins de 10 patients par mois en moyenne), elle représente par contre un volume de travail non négligeable dans le cas de partenariats avec des EHPA : dans cette situation, un titulaire sur trois dispense des médicaments à plus de 50 patients par mois en moyenne (Fig2.3).

Fig2.3 Volume d'activité mensuel de la dispensation à domicile, selon le type de patients concernés
Proportion de pharmaciens titulaires ayant dispensé des médicaments à domicile, chaque mois en moyenne au cours de l'année écoulée, à ...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : pharmaciens titulaires d'officine de la région dispensant des médicaments à domicile ou en établissements d'hébergement)
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées

⁹ Personnes isolées socialement ou géographiquement, handicapées, présentant des troubles psychiatriques...

¹⁰ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



Location et vente de matériel médical

► L'activité des soins à domicile est un secteur en plein développement, essentiellement porté par le vieillissement de la population, l'augmentation de la fréquence des maladies chroniques, le développement des solutions de maintien et d'hospitalisation à domicile (HAD), mais aussi par la diversification et les évolutions du matériel médical (de plus en plus pointu, de moins en moins encombrant...) [17].

La quasi-totalité (98 %) des titulaires d'officine des Pays de la Loire déclarent à cet égard avoir développé une activité de location ou de vente de matériel médical destiné au maintien ou à l'HAD de personnes malades, âgées ou handicapées (lits médicalisés, matériel d'aide à la mobilité, de confort, d'assistance respiratoire et d'oxygénothérapie, etc.). Et parmi eux, neuf sur dix précisent qu'ils comptent développer davantage cette activité dans les prochains mois.

► Les analyses multivariées permettent d'identifier les profils de pharmaciens les plus enclins à développer davantage leur activité de location/vente de matériel médical (Annexe 2.7). Les facteurs associés à cette perspective sont multiples, relevant à la fois :

- de caractéristiques propres au titulaire de l'officine : les hommes sont plus enclins à souhaiter développer cette activité que leurs consœurs ;
- des caractéristiques organisationnelles et économiques de l'officine : les titulaires de pharmacies exploitées en association (et plus particulièrement de SEL) envisagent beaucoup plus fréquemment de développer cette activité, tout comme ceux dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1,5 million d'euros. Il peut être supposé que ces derniers soient ceux qui aient encore le moins investi dans ce domaine, et y voient tout particulièrement une opportunité d'accroître leur marge commerciale ;
- des caractéristiques d'agencement de l'officine : les titulaires de pharmacies disposant d'une surface suffisamment grande (approchée par une superficie de l'espace réservé à la clientèle au moins supérieure à 50 m²) et d'un espace de confidentialité, projettent également plus fréquemment de développer la location/vente de matériel médical, leur locaux répondant déjà à certains critères recommandés pour la pratique de cette activité (présence d'un rayon individualisé, d'un espace permettant à un patient en situation de handicap d'essayer du matériel dans des conditions satisfaisantes, etc.) [15] ;
- et enfin de l'environnement de l'officine : les titulaires d'officines situées en dehors des grands pôles urbains envisagent plus fréquemment de développer leur activité de location/vente de matériel médical. Il est difficile d'interpréter ce résultat, mais il peut être supposé que la concurrence avec les autres acteurs de ce secteur (notamment prestataires et distributeurs de matériel médical) est peut-être un peu moins forte en dehors des zones urbaines.

Vente en ligne de médicaments

► Depuis 2013, un pharmacien titulaire peut vendre par internet les médicaments qui ne sont pas soumis à prescription obligatoire, après avoir fait une demande d'autorisation auprès de l'ARS dont il dépend. Le site internet est considéré comme le prolongement virtuel de l'officine ouverte au public, et la composition de l'équipe officinale doit être adaptée en conséquence si le commerce électronique de médicaments mis en œuvre conduit à un développement de l'activité [18].

La vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire est encore très peu inscrite dans les pratiques des pharmaciens d'officine. Interrogés au printemps 2015 dans le cadre du Panel, seuls 1,4 % des titulaires de la région déclarent avoir ouvert un site internet dans cet objectif.



L'intérêt des pharmaciens n'a pas véritablement pris de l'ampleur depuis : à l'automne 2015, le Ministère chargé de la santé dénombre 18 officines disposant d'un site internet de vente en ligne dans les Pays de la Loire, soit 1,5 % des pharmacies de la région. Par rapport aux autres régions de France métropolitaine, les Pays de la Loire se situent dans une situation intermédiaire et proche de la moyenne nationale (1,4 %), certaines ARS n'ayant pas fait remonter au Ministère de demandes d'autorisations accordées (Corse, Limousin), alors que d'autres (Aquitaine, Picardie) en ont fait remonter pour 3 à 4 % des officines installées sur leur territoire tout au plus [19].

Dans le cadre du Panel, 13 % des titulaires d'officine déclarent avoir le projet d'ouvrir un site internet de vente en ligne dans les prochains mois. Environ 12 % estiment cette ouverture encore incertaine, alors que moins de 1 % considèrent qu'ils vont sûrement demander l'autorisation à l'ARS de créer un site internet.

► Une très large majorité (89 %) des titulaires de la région pensent que l'ouverture de la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire est "de nature à fragiliser le tissu officinal". Cette appréhension explique¹¹ une large part de la faible disposition des pharmaciens à investir ce nouveau champ d'activité (**Annexe 2.8**).

Le fait d'avoir déjà créé un site internet servant de vitrine à l'officine (44 % des titulaires de la région sont dans cette situation) ne signifie pas pour autant une forte inclination à se lancer dans un processus de vente en ligne : 18 % des titulaires disposant d'un site internet "vitrine" l'envisagent, contre 9 % parmi les autres pharmaciens.

► S'agissant d'un développement de leur activité par le biais d'internet, les pharmaciens apparaissent être beaucoup plus intéressés par les perspectives offertes par un système national et mutualisé de réservations en ligne de médicaments (avec délivrance dans l'officine) : près de la moitié indiquent être "tout à fait" (10 %) ou "plutôt" (34 %) favorables à ce type de dispositif.

¹¹ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



2.2 Nouvelles pratiques professionnelles

La loi "Hôpital, patients, santé et territoires" (HPST) a consacré, dès 2009, l'exercice par le pharmacien d'officine de diverses missions de santé publique s'articulant autour de la prévention, du dépistage, et de l'accompagnement thérapeutique des patients présentant une maladie chronique [20].

Depuis 2012-2013, plusieurs arrêtés et décrets ont organisé la mise en application de cette loi. Certaines missions, comme les **entretiens pharmaceutiques**, sont maintenant investies avec suffisamment de recul par les pharmaciens pour pouvoir tirer de premiers enseignements de leurs perceptions et de leurs pratiques.

D'autres missions comme la réalisation en officine de **tests biologiques** de dépistage, d'orientation diagnostique et de suivi (arrêté de juin 2013, annulé sur décision du Conseil d'État en avril 2015) et de **vaccinations** (mesure envisagée, puis retirée de la nouvelle loi de santé [21]), restent encore très débattues à cause de la concurrence potentielle avec les autres professionnels de santé concernés (médecins, infirmiers).

Entretiens pharmaceutiques AVK

► Depuis l'été 2013, un avenant à la nouvelle convention nationale pharmaceutique prévoit que les pharmaciens d'officine puissent réaliser des entretiens pharmaceutiques pour l'accompagnement des patients sous traitement anti-coagulant par anti-vitamine K (AVK) [7,22]. Ces entretiens doivent être réalisés au moins deux fois par an avec chaque patient dans un espace permettant d'assurer la confidentialité des échanges. Ils visent notamment à informer et vérifier le niveau de connaissance du patient sur les principes du traitement et de sa surveillance biologique, les signes évocateurs d'un surdosage, les risques d'interactions médicamenteuses et liés à certains régimes alimentaires, et sur la nécessité de signaler la prise de ce traitement à l'entourage et aux professionnels de santé. Une rémunération annuelle à hauteur de 40 euros par an et par patient est prévue par la convention nationale.

Les titulaires d'officine de la région ont une perception très positive de cette nouvelle pratique. Une très large majorité estiment en effet que les entretiens permettent de prévenir le risque iatrogène des traitements par AVK (93 %) et d'améliorer l'observance thérapeutique (91 %).

Les opinions sur la rémunération sont beaucoup plus réservées : 25 % des titulaires estiment qu'elle est adaptée par rapport au temps consacré aux entretiens, alors que plus de la moitié (53 %) considèrent qu'elle ne l'est "plutôt pas", et 22 % "pas du tout".

► La quasi-totalité (95 %) des titulaires considèrent que les entretiens AVK s'inscrivent bien dans leurs missions et ils s'estiment, dans la même proportion, suffisamment formés pour les réaliser.

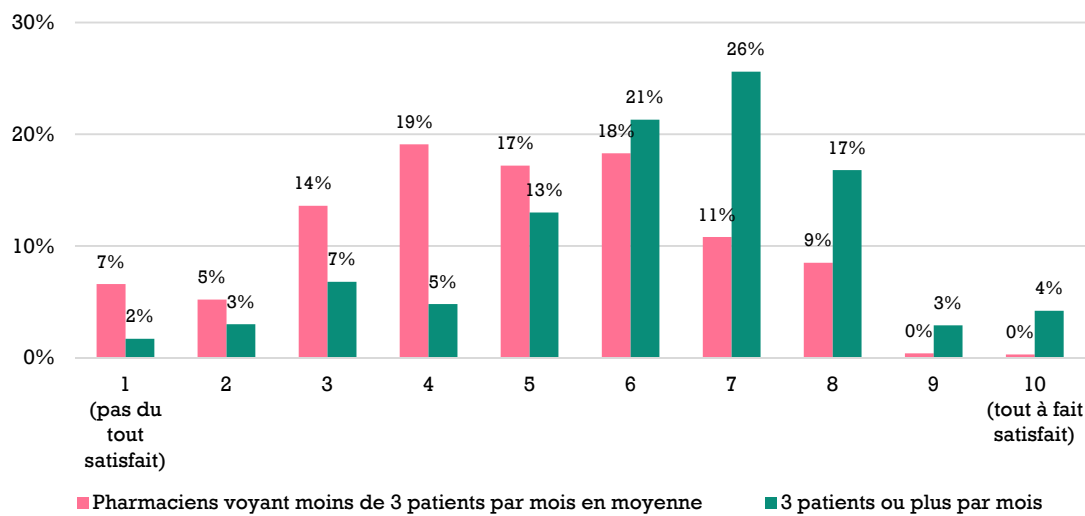
En pratique, si une large majorité (79 %) des pharmaciens déclarent que des entretiens AVK ont été réalisés dans leur officine (par eux-mêmes ou leurs collaborateurs pharmaciens) au cours de l'année écoulée, ces titulaires précisent le plus souvent que ces entretiens représentent une très faible part de leur activité : 94 % indiquent que cela concerne moins de cinq patients par mois en moyenne (80 %, moins de trois patients).

Parmi les titulaires ayant effectué des entretiens AVK, le score moyen de satisfaction globale vis-à-vis du dispositif s'établit, sur une échelle allant de 1 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait), à 5,1 points (écart-type : 2,0). Cette valeur est sensiblement inférieure à celle constatée en 2014 dans le cadre d'une enquête nationale réalisée à l'initiative de la Caisse



nationale de l'assurance maladie (Cnamts), un an après la mise en place des entretiens AVK¹² : le score moyen de satisfaction des pharmaciens d'officine, titulaires ou non, s'établissait alors à 6,8 points [23]. Si cet écart peut en partie s'expliquer par des différences méthodologiques et d'échelle territoriale, il peut aussi révéler un certain émoussement de l'intérêt des pharmaciens pour le dispositif des entretiens pharmaceutiques, dont le niveau de rémunération peut être jugé comme peu attrayant lorsque les entretiens ne sont effectués que chez peu de patients. A cet égard, les titulaires de la région qui voient en moyenne moins de trois patients par mois dans le cadre d'un entretien AVK ont un score moyen de satisfaction de 4,8 points (écart-type : 1,9), alors que ceux qui voient plus de patients paraissent plus satisfaits (score moyen : 6,2 points ; écart-type : 1,9) (Fig2.4).

Fig2.4 Score de satisfaction globale vis-à-vis du dispositif des entretiens AVK, selon le nombre de patients vus dans ce cadre



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : pharmaciens titulaires d'officine de la région ayant réalisé des entretiens pharmaceutiques conventionnels AVK)

► Parmi les titulaires n'effectuant pas d'entretien AVK, près d'un sur deux (47 %) précise qu'il ne projette pas d'avoir cette activité à l'avenir. L'argument le plus fréquemment invoqué par ces pharmaciens est le manque de temps (59 %), devant le manque de collaborateurs pour les aider dans cette activité (46 %) et la charge de travail supplémentaire (44 %). Près d'un titulaire sur cinq (18 %) indique qu'il ne réalise pas d'entretien car il ne dispose pas d'un espace de confidentialité. Parmi les raisons de non-participation aux entretiens spontanément évoquées lors de l'enquête, figurent en bonne place les aspects liés à la rémunération (niveau jugé insuffisant pour le travail effectué, et délai de règlement estimé trop long).

► L'analyse multivariée confirme l'importance du rôle joué par la taille de l'équipe officinale dans la participation ou non au dispositif d'entretien AVK : les pharmaciens exploitant une officine avec au moins un autre co-titulaire ou, dans une moindre mesure, ayant au moins un pharmacien adjoint, ont une probabilité augmentée d'effectuer des entretiens¹³. Outre l'influence de l'organisation de l'équipe officinale, le choix de participer ou non au dispositif d'entretien AVK est naturellement gouverné par le sentiment de formation des titulaires dans ce domaine (Annexe 2.9).

¹² Selon ce bilan, un an après la mise en place des entretiens AVK, près de 14 600 pharmacies (soit 63% des officines en France) se sont impliquées dans ce dispositif, et un peu plus de 161 000 entretiens ont été réalisés.

¹³ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



Entretiens pharmaceutiques Asthme

► Les entretiens pharmaceutiques destinés à l'accompagnement des patients traités pour un asthme ont été ouverts aux pharmaciens en novembre 2014 [24]. Calqués sur les modalités d'organisation et de rémunération des entretiens AVK, ils ont notamment pour objectifs d'informer et de vérifier le niveau de connaissance du patient asthmatique sur la bonne utilisation de son traitement, ainsi que de contrôler la technique d'inhalation du patient et la bonne observance du traitement.

Interrogés quelques mois à peine après l'ouverture des entretiens asthme, seuls 3 % des titulaires de la région indiquent que des entrevues de ce type ont déjà été effectuées dans leur officine (par eux-mêmes ou l'un de leur collaborateur pharmacien). Mais une large majorité projette d'en effectuer "certainement" (34 %) ou "peut-être" (42 %) à l'avenir.

► L'analyse multivariée indique que les titulaires d'officine accordent une place particulièrement importante aux conditions de confidentialité pour la réalisation de ce type d'entretiens (Annexe 2.10). Les pharmaciens disposant ainsi d'une surface d'officine suffisamment grande (approchée par une superficie de l'espace réservé à la clientèle au moins supérieure à 50 m²) et envisageant de créer ou de réaménager un espace de confidentialité, ont une probabilité significativement augmentée de projeter d'effectuer des entretiens asthme¹⁴ (facteurs qui ne ressortaient pas de manière significative s'agissant de la réalisation d'entretiens AVK).

Le fait d'envisager la réalisation d'entretiens asthme varie également selon les perspectives de développement de l'officine : les titulaires estimant possible, ou certaine, la diminution de la taille de leur équipe salariale d'ici deux ans ont une probabilité significativement abaissée de projeter d'effectuer ces entretiens. Ce constat laisse supposer que, si la réalisation d'entretiens pharmaceutiques peut apparaître comme une offre de service intéressante et valorisante pour le pharmacien, cette mission peut aussi être considérée comme tout à fait facultative lorsque les perspectives d'évolution de l'officine sont plus incertaines.

Il apparaît également que les titulaires d'officines situées en dehors des grands pôles urbains projettent plus fréquemment la réalisation d'entretiens asthme. Il est difficile d'interpréter ce résultat, mais il est possible qu'il soit lié à une plus forte demande de la part de la population.

Extension du champ des entretiens pharmaceutiques

► Interrogés sur l'extension des entretiens pharmaceutiques à d'autres types d'accompagnement (suivi de patients présentant une pathologie chronique ou une addiction, ou de populations spécifiques, comme les femmes enceintes), une large majorité des titulaires indiquent y être "tout à fait" ou "plutôt" favorables, confirmant ainsi leur intérêt pour ce type de mission malgré les quelques réserves soulevées (Fig2.5).

Les titulaires sont tout particulièrement favorables (à plus de 80 %) à l'accompagnement des patients présentant des maladies chroniques relativement fréquentes (diabète et hypertension artérielle) ainsi qu'au suivi des personnes en sevrage tabagique, alors que leur intérêt est légèrement moins marqué pour le suivi des patients traités pour une broncho-pneumopathie obstructive (BPCO) ou des patients polymédiqués.

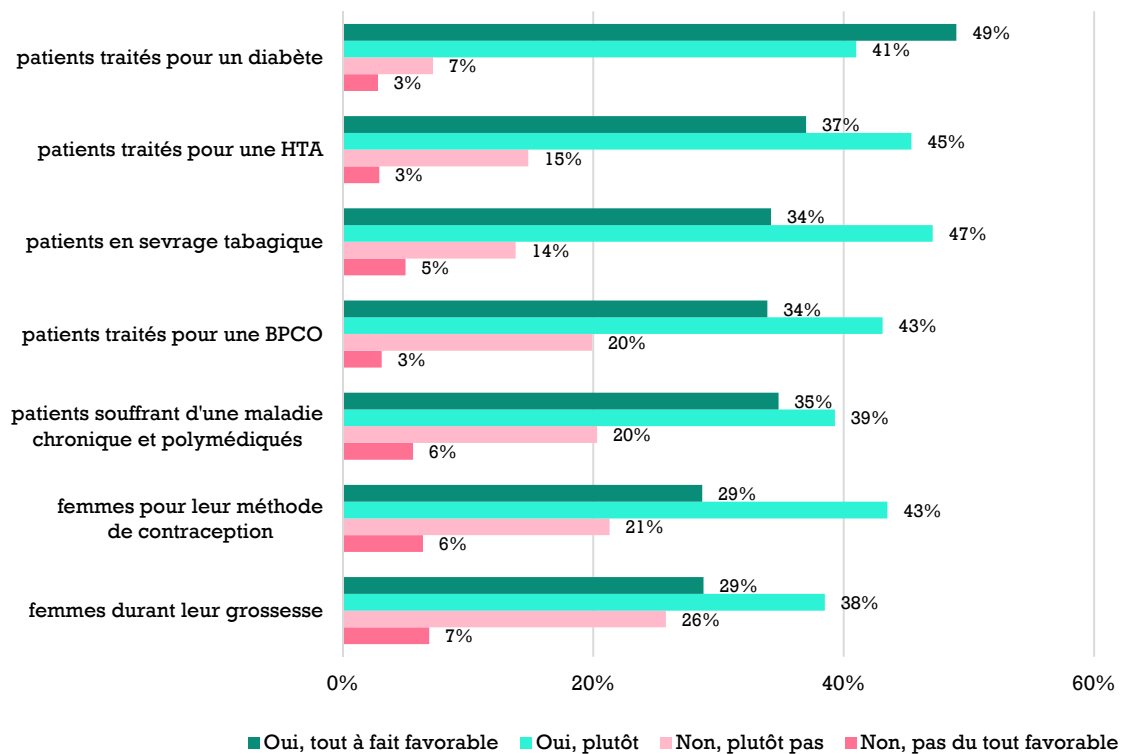
La part des pharmaciens favorables à l'extension des entretiens pharmaceutiques à l'accompagnement des femmes (pour leur méthode de contraception ou durant leur grossesse) est plus faible, mais atteint tout de même 67 à 72 %. L'intérêt des titulaires pour ces deux types d'accompagnement n'est pas différencié selon leur sexe (ni selon leur âge), ce que l'on aurait *a priori* pu s'attendre à observer.

¹⁴ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



Fig2.5 Opinions sur l'extension du champ des entretiens pharmaceutiques⁽¹⁾

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant être favorables à ce que le champ des entretiens pharmaceutiques soit étendu, à l'avenir, à l'accompagnement des...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
 (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)
 HTA : hypertension artérielle ; BPCO : broncho-pneumopathie chronique obstructive
 (1) Les différents domaines sont classés de haut en bas par ordre décroissant d'opinions favorables (somme de "tout à fait" et "plutôt" favorable) de la part des titulaires

Tests biologiques de dépistage, d'orientation diagnostique et de suivi

► Depuis juin 2013, les pharmaciens d'officine avaient la possibilité de réaliser dans un espace de confidentialité trois types de tests biologiques : les tests capillaires d'évaluation de la glycémie, ainsi que les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) des angines à streptocoque du groupe A et de la grippe [25]. Ces tests devaient permettre aux pharmaciens d'apporter des conseils adaptés à leurs patients et, si nécessaire, d'inviter les patients à consulter un médecin ou à réaliser un examen plus complet dans un laboratoire de biologie médicale.

En août 2013, le Syndicat national des médecins biologistes a saisi le Conseil d'État pour demander l'annulation de l'arrêté autorisant les pharmaciens à réaliser ces tests, "pour excès de pouvoir de l'arrêté". Le Conseil d'État a jugé recevable cette demande en raison d'un vice de procédure. En effet, l'arrêté aurait dû être soumis, pour avis, à une commission "comportant notamment des professionnels, dont la composition, les conditions de consultation et les attributions sont fixées par décret en Conseil d'État". Or, cette commission n'a jamais été constituée.

Depuis avril 2015, les pharmaciens d'officine ne sont donc plus autorisés à effectuer les tests capillaires d'évaluation de la glycémie et les TROD angine et grippe. Le Ministère chargé de la santé doit néanmoins réengager une procédure régulière pour permettre de rétablir l'autorisation de pratiquer ces tests par des professionnels de santé autres que les biologistes.



► Interrogés sur ces tests biologiques dans le cadre du Panel (en mars-avril 2015), les titulaires de la région distinguent nettement les enjeux relevant du dépistage et du suivi des patients diabétiques, de ceux concernant l'orientation diagnostique en présence de signes d'infection des voies respiratoires (Fig2.6).

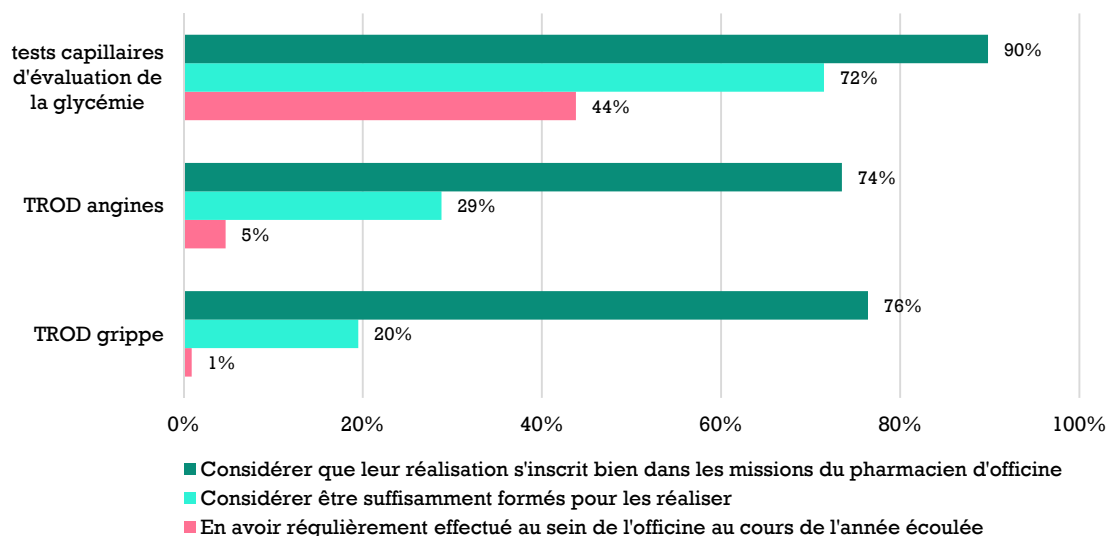
Si les trois quarts des pharmaciens considèrent que la réalisation de TROD angine et grippe s'inscrit bien dans leurs missions, une très large majorité (71 à 80 %) estiment dans le même temps ne pas être suffisamment formés pour les effectuer. Et en pratique, la part des titulaires déclarant en avoir effectué de manière régulière (avant la décision du Conseil d'État en faveur de l'annulation de l'arrêté autorisant la réalisation de ces tests par les pharmaciens) est anecdotique (moins de 5 %).

Le dépistage et le suivi des patients diabétiques sont, en revanche, beaucoup plus investis par les pharmaciens : 90 % considèrent que la réalisation de glycémies capillaires s'inscrit bien dans leurs missions, et plus de sept sur dix s'estiment suffisamment formés pour effectuer ces tests. En pratique, plus de quatre titulaires sur dix indiquent que des glycémies capillaires ont été régulièrement réalisées au sein de leur officine au cours de l'année écoulée, par eux-mêmes ou l'un de leurs collaborateurs pharmaciens.

Ce différentiel par rapport à la réalisation des TROD angine et grippe peut notamment s'expliquer par le fait que les pharmaciens pouvaient déjà proposer ponctuellement des glycémies capillaires à leurs patients (essentiellement dans le cadre de campagnes de dépistage du diabète), avant la parution de l'arrêté de juin 2013.

Fig2.6 Opinions et pratiques concernant les tests biologiques de dépistage, d'orientation diagnostique et de suivi

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant, au sujet des...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)
TROD : test rapide d'orientation diagnostique

► Parmi les titulaires déclarant ne pas avoir effectué (ou fait effectuer par un collaborateur pharmacien) de tests biologiques au cours de l'année écoulée (55 %), près d'un sur deux (42 %) précise qu'il ne projette pas d'avoir cette activité à l'avenir. Les arguments les plus fréquemment invoqués par ces pharmaciens sont le manque de temps (47 %), devant le manque de collaborateurs et la charge de travail supplémentaire (38 %). Parmi les raisons spontanément évoquées lors de l'enquête figure en premier lieu le manque de visibilité sur la rémunération de ces tests.



► L'analyse multivariée confirme l'importance du rôle joué par la taille de l'équipe officinale dans la réalisation ou non d'évaluations capillaires de la glycémie : les pharmaciens exploitant une officine avec au moins un autre co-titulaire ont une probabilité augmentée d'effectuer ces tests¹⁵ (**Annexe 2.11**).

L'analyse indique également que si les pharmaciens attachent une importance à la confidentialité de la réalisation des glycémies capillaires, celle-ci n'est pas forcément conditionnée par la présence d'un espace fermé dédié. En effet, les titulaires disposant d'une surface d'officine suffisamment grande (superficie de l'espace clientèle au moins supérieure à 50 m²) ont une probabilité d'effectuer des glycémies qui tend à être augmentée, alors que le fait de bénéficier d'un espace de confidentialité n'apparaît pas être un facteur déterminant dans la réalisation ou non de ces tests.

L'analyse montre enfin que le choix d'effectuer ou non des glycémies capillaires est, naturellement, essentiellement gouverné par le sentiment de formation des titulaires dans ce domaine.

Vaccinations

► Dans sa version initiale, un article du projet de loi sur la santé 2015 ouvrait la possibilité pour les pharmaciens d'officine d'effectuer des vaccinations, dans l'objectif de simplifier le circuit vaccinal et d'améliorer les taux de couverture de certaines vaccinations¹⁶. Selon l'article de loi projeté, la liste des vaccinations autorisées devait être fixée par arrêté après avis du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), et un décret en Conseil d'État aurait fixé les titres ou formations requis pour pratiquer ces vaccinations, les conditions techniques dans lesquelles elles auraient être réalisées, et les modalités selon lesquelles les pharmaciens auraient transmis aux médecins traitants les informations relatives à ces vaccinations.

L'autorisation de vacciner en officine a fait l'objet d'une très forte hostilité de la part des médecins comme des infirmiers, qui ont notamment mis en avant la question du manque de formation des pharmaciens dans ce domaine. Dans ce contexte, la nouvelle loi de santé adoptée en décembre 2015 n'a finalement pas intégré l'article sur la vaccination en officine.

► Les titulaires de la région expriment eux-mêmes des opinions très partagées, et ambivalentes sur leur place dans la vaccination de la population.

Une courte majorité de titulaires (53 %) ne considèrent pas que la réalisation de vaccinations s'inscrit bien dans leurs missions, et 57 % déclarent même ne pas être favorables à ce que les pharmaciens d'officines puissent vacciner (**Fig2.7**).

Mais, de manière pragmatique, plus de la moitié (57 %) pensent dans le même temps qu'ils réaliseraient personnellement des vaccinations si la possibilité leur en était donnée.

Interrogés plus particulièrement sur leur contribution dans la politique vaccinale, une majorité des titulaires considèrent que leur participation pourrait "tout à fait" (27 %) ou "plutôt" (35 %) permettre d'améliorer les taux de couverture. Mais ils sont également une majorité à estimer que cette participation devrait "tout à fait" (15 %) ou "plutôt" (40 %) se limiter à certaines situations de crise sanitaire (type pandémie grippale).

De leur propre avis, la plupart (85 %) des titulaires estiment dans tous les cas ne pas être suffisamment formés pour réaliser des vaccinations.

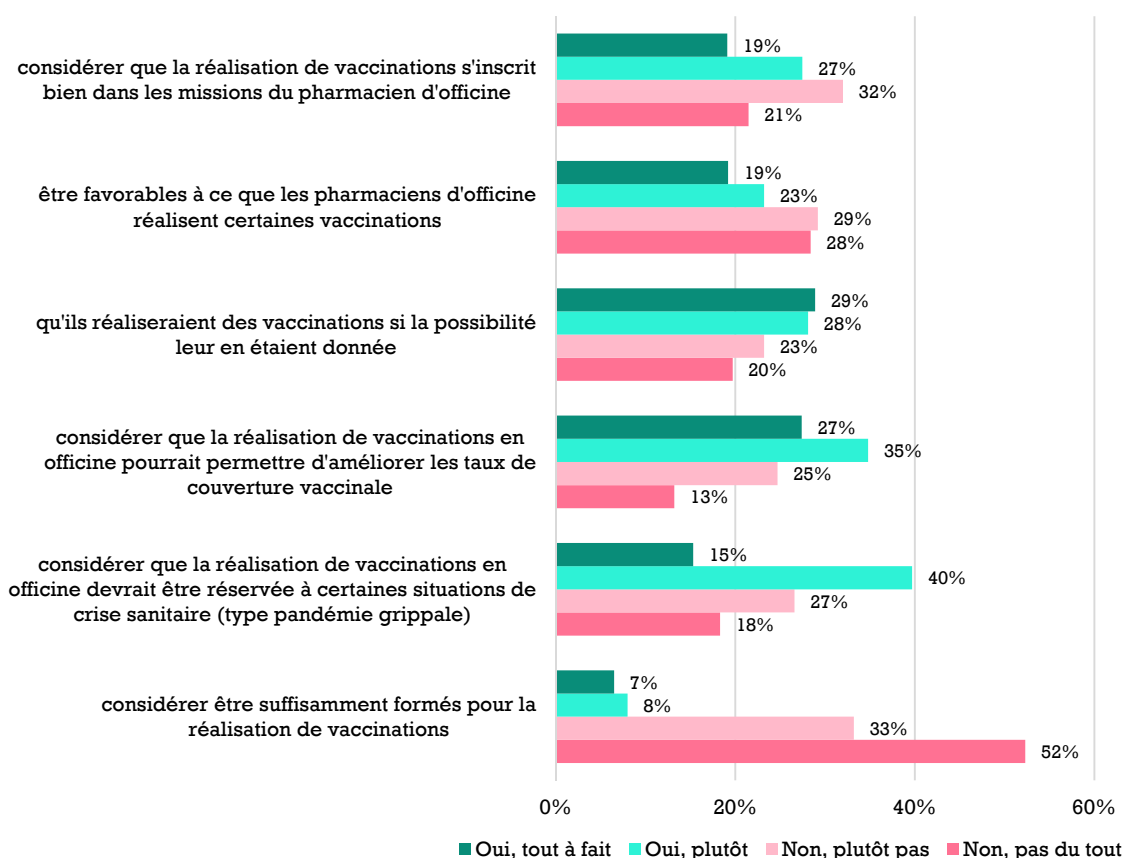
¹⁵ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).

¹⁶ Article L 5125-1-1 B du "Projet de loi de modernisation de notre système de santé".



Fig2.7 Opinions concernant la réalisation de vaccinations en officine

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

► L'analyse multivariée indique que la probabilité d'être favorable à la vaccination en officine est significativement augmentée parmi les titulaires hommes et parmi ceux disposant d'une surface d'officine suffisamment grande¹⁷ (Annexe 2.12).

Selon cette analyse, l'opinion des pharmaciens apparaît également être liée à des éléments de contexte territorial : les titulaires d'officines localisées en dehors de la Loire-Atlantique sont plus fréquemment favorables à la réalisation de vaccinations que leurs collègues situés dans ce département. Il peut être supposé que les titulaires de Loire-Atlantique sont, compte tenu d'une densité de professionnels de santé plus importante dans ce département, peut-être un peu moins réceptifs à la contribution qu'ils pourraient apporter en matière de politique vaccinale, mais aussi plus sensibles aux problématiques de concurrence avec les autres professions (médecins, infirmiers). A cet égard, 52 % des titulaires d'officines situées en Loire-Atlantique estiment que la réalisation de vaccinations en pharmacie pourrait permettre d'améliorer les taux de couverture vaccinale, contre près de 70 % parmi ceux localisés en dehors de la Loire-Atlantique.

L'analyse montre enfin que, tout comme pour les autres pratiques professionnelles, le sentiment d'avoir un niveau de formation suffisant reste le principal facteur associé à l'adhésion des titulaires au principe de vaccination en officine.

¹⁷ "Toutes choses égales par ailleurs" (voir Analyses statistiques page 39).



2.3 Perceptions générales sur l'évolution des pratiques

La transformation des pratiques de vente des produits de santé et la diversification des activités au travers des nouvelles missions de dépistage et d'accompagnement des patients marquent, au-delà de l'opportunité d'asseoir la légitimité des pharmaciens d'officine en tant qu'acteurs de santé publique, un tournant majeur dans l'évolution du modèle économique de l'officine.

Les titulaires de la région ont été questionnés sur la manière dont ils perçoivent l'impact de chacune de ces pratiques, tant sur l'assise économique des officines, que sur la manière dont les patients et les autres professionnels de santé appréhendent le rôle des pharmaciens. Il faut rappeler que les titulaires ont été interrogés au printemps 2015, période durant laquelle ils étaient encore autorisés à réaliser des tests biologiques et où la pratique des vaccinations en officine était envisagée.

Impact des pratiques sur l'assise économique de l'officine

► Pour le maintien de la stabilité financière de leur exploitation, les titulaires apparaissent miser en premier lieu sur certaines évolutions des pratiques de préparation et de vente des produits de santé, et tout particulièrement sur le marché de la location/vente de matériel médical destiné au maintien à domicile et à l'HAD : la quasi-totalité (92 %) des pharmaciens considèrent que cette activité sera "tout à fait ou plutôt susceptible de jouer à l'avenir un rôle important pour conforter l'assise économique des officines" (Fig2.8).

La PDA et la dispensation à domicile ou en établissement d'hébergement, deux activités également essentiellement liées à la prise en charge des personnes âgées et/ou dépendantes, sont elles aussi perçues comme intéressantes par une majorité des titulaires (60 % et 67 %, respectivement).

► Les trois nouvelles pratiques déjà établies dans le paysage officinal (tests biologiques, entretiens pharmaceutiques) ou envisagées (vaccinations) sont plus en retrait : 48, 46 et 32 % des titulaires, respectivement, estiment qu'elles pourraient jouer un rôle positif pour l'assise économique des officines. Concernant les tests biologiques et les vaccinations, les fortes incertitudes quant à la mise en œuvre et au maintien de ces activités, ainsi qu'à leurs modalités de rémunération, peuvent expliquer le relatif scepticisme des titulaires vis-à-vis de l'impact attendu sur l'économie de l'officine.

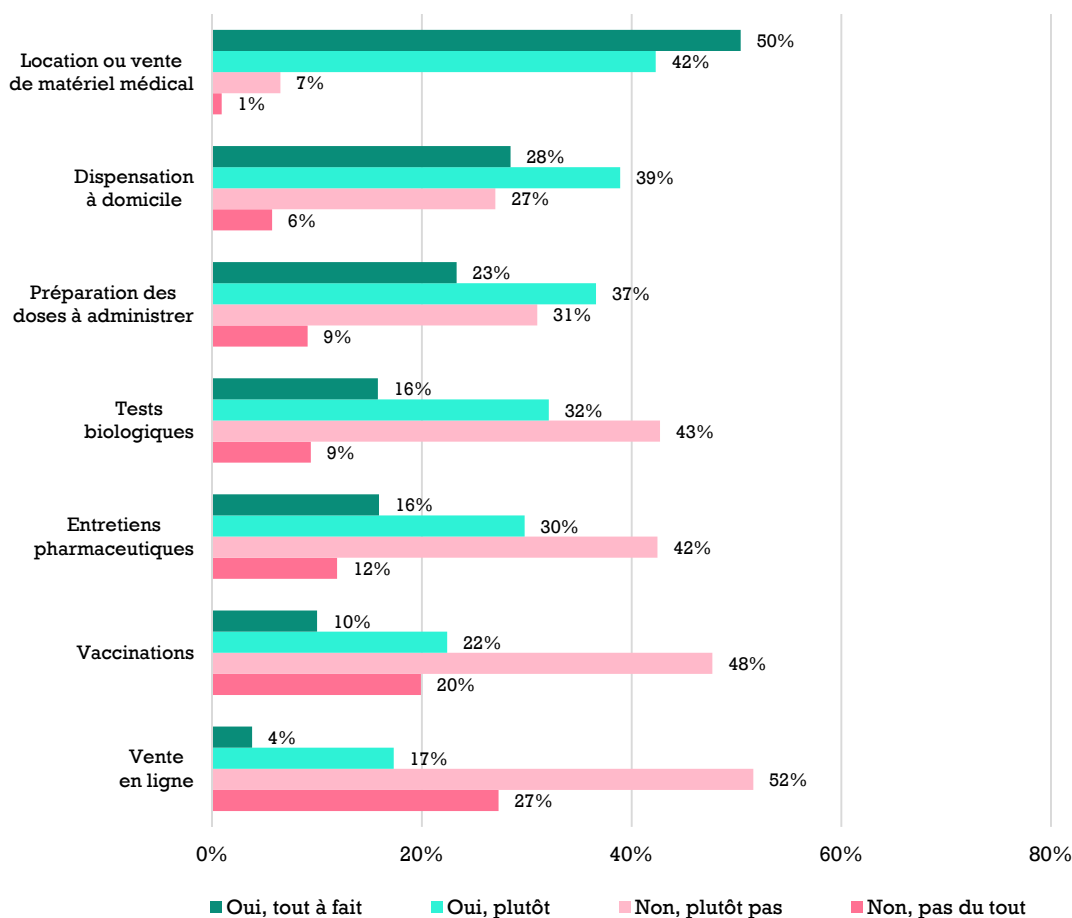
S'agissant des entretiens pharmaceutiques, le scepticisme peut être rapproché du faible volume d'activité concerné par les premiers entretiens AVK, ainsi que de la rémunération jugée globalement peu adaptée par rapport au temps consacré à leur réalisation (voir [Entretiens pharmaceutiques AVK, page 19](#)).

► La vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire ne représente pas, pour une très large majorité des titulaires (79 %), un axe intéressant pour le renforcement de l'assise économique des officines. Ce constat témoigne des fortes appréhensions des pharmaciens vis-à-vis du développement de la vente en ligne, qui reste toujours plutôt perçue comme un facteur de creusement des inégalités entre officines et de fragilisation du tissu officinal (voir [Vente en ligne de médicaments, page 17](#)).



Fig2.8 Opinions concernant l'impact des pratiques sur l'assise économique de l'officine

Proportion de pharmaciens titulaires pensant que les pratiques suivantes⁽¹⁾ sont susceptibles de jouer à l'avenir un rôle important pour conforter l'assise économique des officines



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

(1) Les différentes pratiques sont classées de haut en bas par ordre décroissant d'impact sur l'assise économique jugé positif (somme de "Oui, tout à fait" et "Oui, plutôt")

Impact des pratiques sur la perception du rôle du pharmacien d'officine

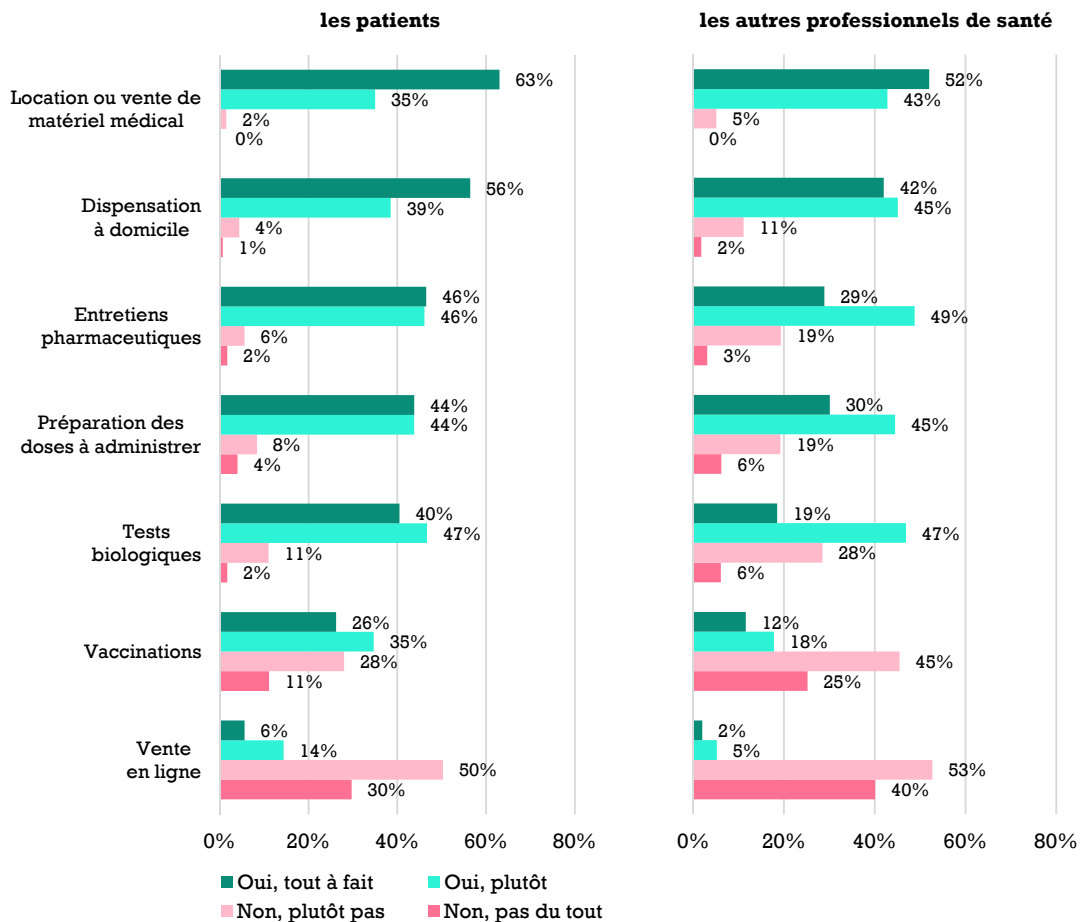
► Une large majorité des titulaires de la région considèrent que les différentes évolutions des pratiques de préparation et de vente des produits de santé (à l'exclusion notable de la vente en ligne), et les nouvelles missions de santé publique sont "tout à fait ou plutôt susceptibles d'améliorer la perception qu'ont les patients du rôle du pharmacien d'officine" (Fig2.9).

80 % des titulaires estiment que la vente en ligne de médicaments ne valoriserait pas leur image auprès des patients. Ces pharmaciens peuvent considérer que ce nouveau mode de vente les desservirait au contraire, dans la mesure où il priverait l'acte de dispensation de la phase de conseils et d'échanges en face à face avec les patients [26].



Fig2.9 Opinions concernant l'impact des pratiques sur les perceptions des patients et des autres professionnels de santé

Proportion de pharmaciens titulaires pensant que les pratiques suivantes ⁽¹⁾ sont susceptibles d'améliorer la perception du rôle du pharmacien d'officine qu'ont...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

(1) Les différentes pratiques sont classées de haut en bas par ordre décroissant de perception jugée positive (somme de "Oui, tout à fait" et "Oui, plutôt") chez les patients

► Une majorité des titulaires estiment également que les différentes évolutions de leurs pratiques sont "tout à fait ou plutôt susceptibles d'améliorer la perception qu'ont les autres professionnels de santé du rôle du pharmacien d'officine" (à l'exclusion des vaccinations et de la vente en ligne), même si les proportions sont moins élevées que celles observées pour la perception des patients (Fig2.9).

70 % des titulaires estiment que la réalisation de vaccinations ne valoriserait pas leur image auprès des professionnels de santé (alors que 61 % estiment que cette activité serait au contraire positive pour leur image auprès des patients). A cet égard, interrogés sur les activités "susceptibles de générer des situations de concurrence avec d'autres professions de santé", les titulaires placent effectivement la vaccination largement en tête (50 % en sont "tout à fait" convaincu, et 32 % "plutôt"), devant la réalisation de tests biologiques (22 % et 45 %) et la préparation des doses à administrer (21 % et 35 %).



3 Les collaborations interprofessionnelles

3.1 Échanges avec les autres professionnels de santé

Étendue du réseau professionnel

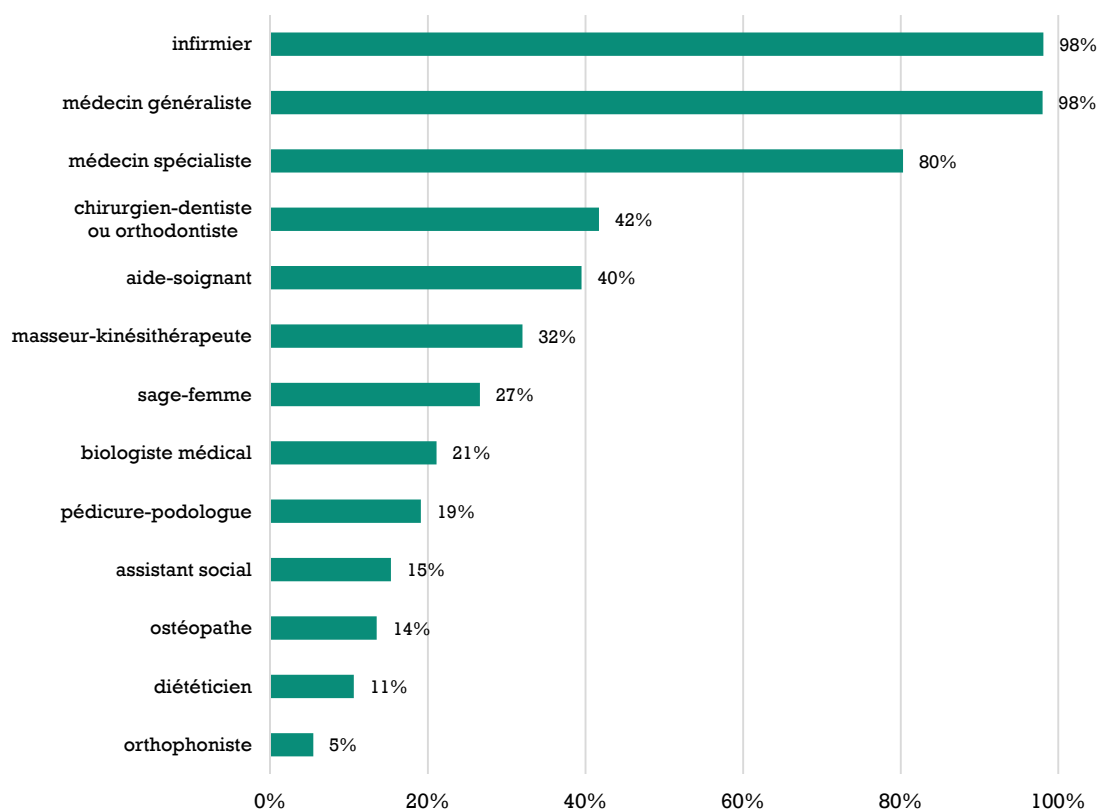
► De précédentes enquêtes réalisées auprès des médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire, ont permis de mettre en évidence le rôle central des pharmaciens d'officine dans les échanges interprofessionnels autour des soins de premier recours. Les pharmaciens y sont notamment décrits comme l'un des principaux interlocuteurs des médecins généralistes et des infirmiers [27-30].

Du point de vue des titulaires d'officine de la région, ces deux professionnels constituent effectivement des partenaires incontournables : 98 % déclarent avoir eu des échanges avec eux (par téléphone, email ou de vive voix) à propos de patients au cours des deux dernières semaines de travail (Fig3.1).

Les échanges avec les autres professionnels de santé et du secteur social sont nettement moins fréquemment mentionnés, hormis ceux avec des médecins spécialistes (80 %).

Fig3.1 Échanges avec les autres professionnels de santé et du secteur social

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant avoir eu des échanges (par téléphone, email ou de vive voix) à propos de patients au cours des deux dernières semaines de travail avec un/une...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

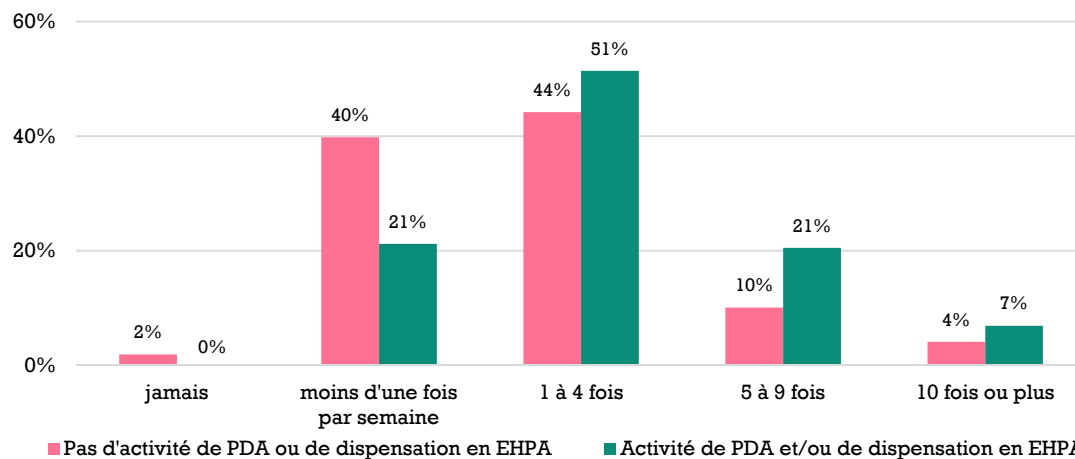


► Les contacts avec les infirmiers sont particulièrement fréquents : 69 % des titulaires déclarent échanger au moins une fois par semaine en moyenne avec eux au sujet de leurs patients (dont 21 % au moins cinq fois, et 6 % au moins 10 fois par semaine).

La fréquence de ces échanges dépend naturellement des types d'activités menées dans l'officine. Ainsi les titulaires qui effectuent de la PDA et/ou de la dispensation de médicaments dans des établissements d'hébergement déclarent par exemple nettement plus fréquemment échanger avec des infirmiers que les autres pharmaciens (Fig3.2).

Fig3.2 Fréquence des échanges avec des infirmiers, selon la pratique ou non des activités de préparation des doses à administrer et de dispensation en établissement d'hébergement

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant avoir des échanges (par téléphone, courrier, email ou de vive voix) à propos de patients avec un infirmier, chaque semaine de travail ordinaire en moyenne...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)
 PDA : préparation des doses à administrer
 EHPA : établissement d'hébergement pour personnes âgées

Échanges avec les médecins autour des prescriptions médicamenteuses

► Les situations où les pharmaciens sont sollicités par un médecin (quelle que soit sa spécialité) pour un avis concernant le traitement médicamenteux d'un patient sont relativement peu fréquentes : près d'un titulaire sur deux (49 %) indique être contacté (par téléphone, courrier, email ou de vive voix) moins d'une fois par mois en moyenne (32 % le sont une à quatre fois, et 19 % cinq fois ou plus).

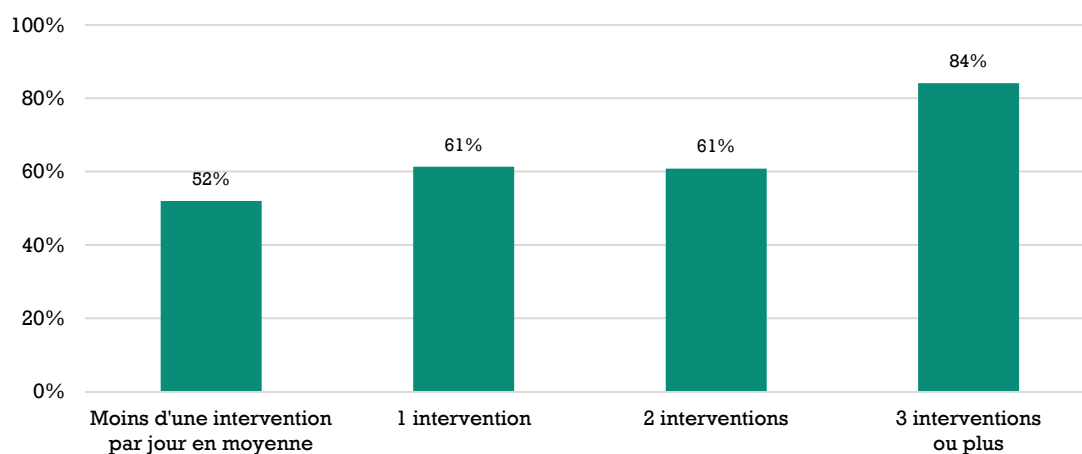
► Les échanges avec le médecin correspondent en fait essentiellement à des situations où le pharmacien contacte ce professionnel pour vérifier et éventuellement modifier une prescription médicamenteuse. Au cours d'une journée de travail ordinaire, près de la moitié (47 %) des titulaires contactent au moins une fois en moyenne un médecin dans ce cadre (13 % le font deux fois, et 7 % trois fois ou plus en moyenne).

La très grande majorité des titulaires considèrent que ces appels sont utiles, puisque 85 % précisent qu'ils sont systématiquement ou souvent suivis d'une modification de la prescription. Les pharmaciens expriment par contre des avis assez partagés sur la pertinence de la mise en place d'une rémunération pour cette forme d'intervention pharmaceutique : près de six sur dix la considèrent "tout à fait" (25 %) ou "plutôt" (33 %) justifiée, alors que 42 % estiment qu'elle ne l'est "plutôt pas" (31 %) ou "pas du tout" (11 %). Les opinions sont nettement différenciées selon la fréquence des contacts entre le pharmacien et le médecin (Fig3.3).



Fig3.3 Opinion sur la pertinence d'une rémunération des interventions auprès des médecins, selon la fréquence des interventions

Proportion de pharmaciens titulaires considérant que le fait de solliciter un médecin afin de modifier une prescription médicamenteuse devrait "tout à fait" ou "plutôt" faire l'objet d'une rémunération spécifique



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

Messagerie internet sécurisée

► Les messageries sécurisées disposent de fonctions de cryptage permettant des échanges de données sur internet en toute confidentialité, et doivent pouvoir garantir l'identité de l'émetteur du message et de son destinataire.

Plusieurs projets de messageries nationales, régionales ou locales, aux succès variables, se sont développés depuis une quinzaine d'années, mais leur complexité d'utilisation, leur absence d'interopérabilité, et la faible adhésion des professionnels de santé en ont limité le déploiement [31,32]. Dès 2012, les pouvoirs publics ont porté la création d'un système national de messagerie sécurisée (MSSanté), mis en œuvre par l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP santé) en partenariat avec les Conseils nationaux des Ordres des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues et infirmiers. Cet outil impose notamment l'utilisation de moyens d'authentification forte (carte de professionnel de santé). Il est déployé au niveau régional par le Groupement de coopération sanitaire (GCS) e-santé Pays de la Loire.

10 % des titulaires d'officine de la région déclarent se servir d'une messagerie sécurisée (MSSanté ou autre type de solution) pour leurs échanges avec d'autres professionnels de santé. Une large majorité des pharmaciens qui ne disposent pas d'une messagerie sécurisée font également part de leur intérêt pour cet outil : 77 % projettent d'en utiliser une à l'avenir (dont 14 % de manière certaine).

► Le partage d'information par ce type de messagerie est rapide, sûr et confidentiel. En ce sens, il peut contribuer à améliorer la coordination des parcours de soins et les coopérations entre les différents professionnels. Les titulaires de la région identifient d'ailleurs très bien cet enjeu : 86 % estiment que l'utilisation d'une messagerie sécurisée "peut favoriser les collaborations des pharmaciens d'officine avec les autres professionnels de santé".



3.2 Maisons et pôles de santé pluriprofessionnels

Les pôles et maisons de santé pluriprofessionnels (MSP) regroupent différentes professions autour d'un projet de santé commun. Les professionnels peuvent exercer dans les mêmes locaux ou sur plusieurs sites.

Les expérimentations sur les nouveaux modes de rémunération au sein des MSP et des pôles de santé ont pris fin au début de l'année 2015. Un règlement arbitral précise maintenant les conditions de financement des structures qui développent le travail en équipe pluriprofessionnelle, dans l'objectif de pérenniser leur fonctionnement [33].

En juin 2015, l'ARS Pays de la Loire dénombre 56 MSP en fonctionnement dans la région, auxquelles participent près de 1 180 professionnels de santé (dont 340 médecins généralistes, 320 infirmiers, et 85 pharmaciens), ainsi que 29 MSP en projet (Annexe 3.1).

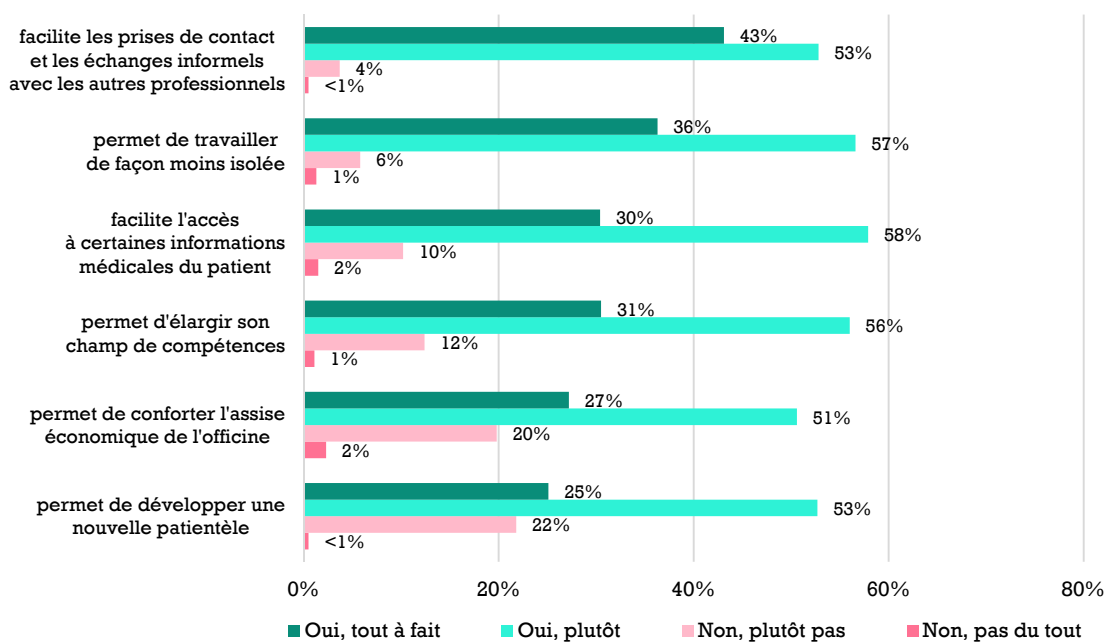
Opinions sur les maisons et pôles de santé pluriprofessionnels

► Interrogés sur une liste de répercussions dont ils pourraient tirer profit suite à leur participation à une MSP ou à un pôle de santé, les titulaires d'officine de la région identifient en premier lieu les aspects liés au renforcement des coopérations avec les autres professionnels : 96 % estiment que leurs prises de contacts et leurs échanges avec eux seraient facilités, et 93 % qu'ils travailleraient de manière moins isolée (Fig3.4).

Les éventuelles répercussions positives sur l'économie de l'officine apparaissent un peu plus en retrait : 78 % des titulaires pensent que leur participation à la structure permettrait de renforcer l'assise économique de leur exploitation, et ils sont la même proportion à estimer qu'elle leur permettrait de développer une nouvelle patientèle.

Fig3.4 Opinions concernant les aspects positifs des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels⁽¹⁾

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant que la participation d'un pharmacien d'officine à une maison ou un pôle de santé pluriprofessionnel lui...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

(1) Les différents aspects sont classés de haut en bas par ordre décroissant de réponses positives (somme de "Oui, tout à fait" et "Oui, plutôt")

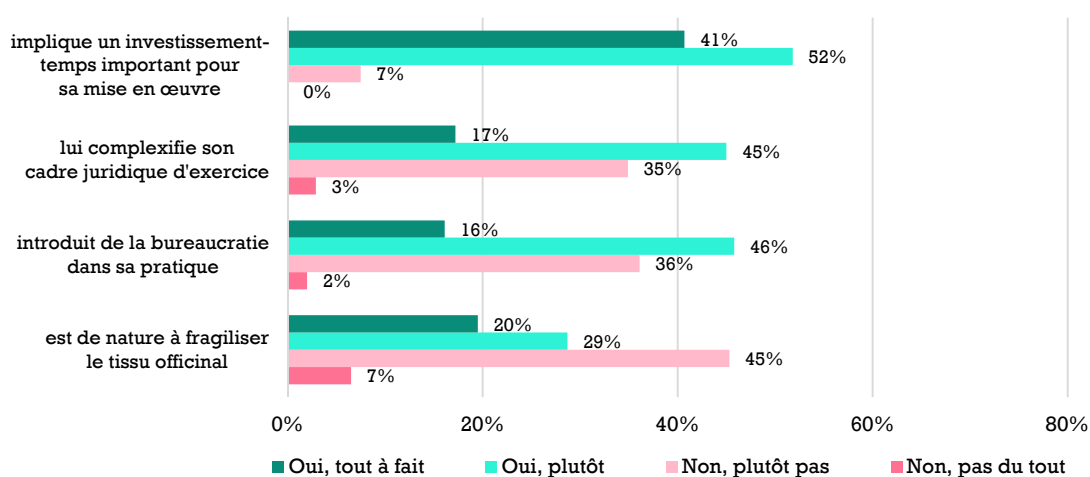


► Parmi différentes répercussions négatives de la participation à une MSP ou à un pôle de santé proposées aux pharmaciens, ceux-ci distinguent en premier lieu le poids de l'investissement en temps (93 %), devant les divers aspects liés à la complexification de leur exercice (Fig3.5).

Si l'implantation des MSP et pôles de santé peut apporter une réponse dans les territoires où l'offre de soins est déficitaire ou fragile, elle pourrait aussi contribuer à une certaine polarisation de l'offre sur un centre unique et mettre ainsi en difficulté les professionnels situés plus en périphérie [34,35]. Ce risque reste très présent dans l'esprit des titulaires : près de la moitié (49 %) craignent que la participation de pharmaciens à ces structures fragilise le tissu officinal.

Fig3.5 Opinions concernant les aspects négatifs des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels⁽¹⁾

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant que la participation d'un pharmacien d'officine à une maison ou un pôle de santé pluriprofessionnel...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

(1) Les différents aspects sont classés de haut en bas par ordre décroissant de réponses positives (somme de "Oui, tout à fait" et "Oui, plutôt")

Participation à une maison ou un pôle de santé pluriprofessionnel

► Près de 14 % des titulaires de la région indiquent faire partie d'une MSP ou d'un pôle de santé en projet ou déjà ouvert. Parmi eux, 39 % sont dans une structure déjà ouverte, soit un peu plus de 5 % de l'ensemble des pharmaciens titulaires des Pays de la Loire.

Leurs activités au sein de la structure concernent essentiellement l'éducation thérapeutique des patients (51 %), le conseil pharmaceutique auprès des autres professionnels (47 %), et la participation à des protocoles de coopération interprofessionnelle (48 %).

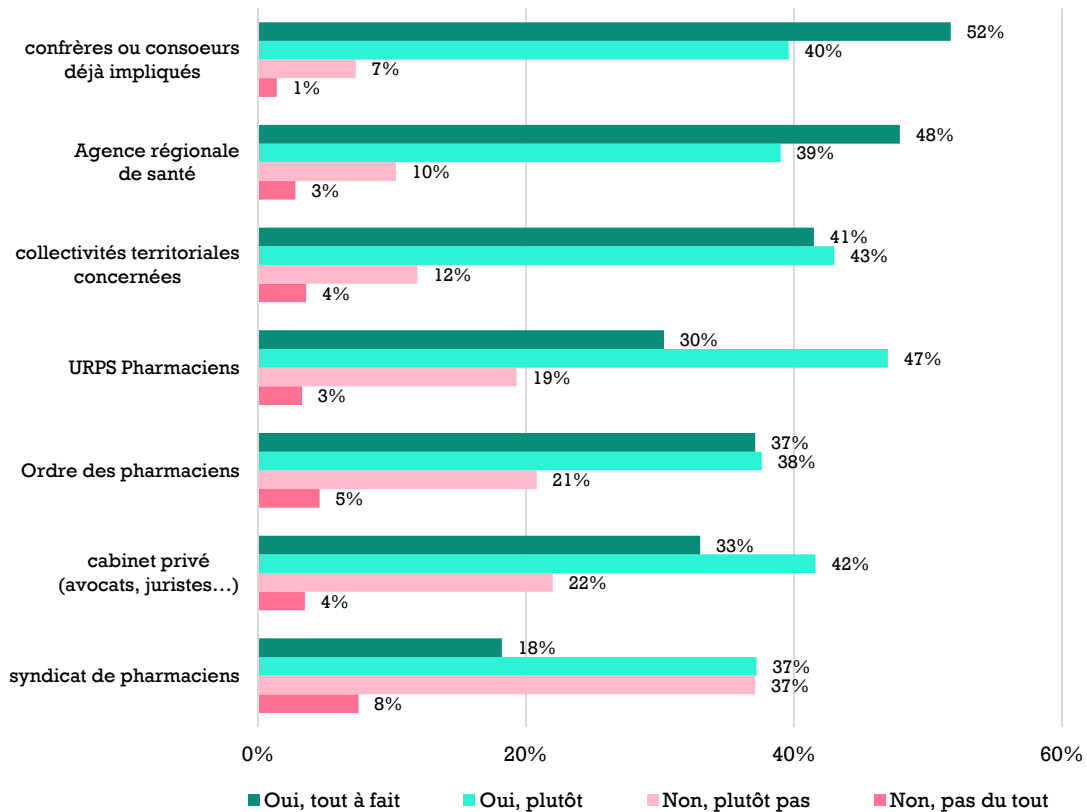
► Malgré les appréhensions évoquées plus haut, plus de 90 % des titulaires ne participant pas à une MSP ou à un pôle de santé déclarent qu'ils seraient "certainement" (43 %) ou "peut-être" (48 %) intéressés pour faire partie d'un projet de MSP ou de pôle de santé, si celui-ci se mettait en place dans leur secteur. Mais il est possible qu'une partie d'entre eux voient cette participation, plus comme un impératif afin d'éviter la mise en péril de leur exploitation, que comme une réelle opportunité de développement.



Dans l'éventualité où ils souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement dans des démarches de création ou de participation à une MSP ou à un pôle de santé, les titulaires indiquent qu'ils se tourneraient en premier lieu vers des confrères ou des consœurs qui auraient déjà effectué ce type de démarches (92 %) et, naturellement, vers les partenaires territoriaux concernés : ARS (87 %) et collectivités territoriales (84 %). Un accompagnement par l'URPS Pharmaciens est souhaité par plus de trois quarts des titulaires (77 %) (Fig3.6).

Fig3.6 Interlocuteurs pour les démarches de participation à une maison ou à un pôle de santé pluriprofessionnel⁽¹⁾

Proportion de pharmaciens titulaires déclarant qu'ils se tourneraient, pour bénéficier d'un accompagnement dans des démarches de création ou de participation à une maison ou à un pôle de santé pluriprofessionnel, vers...



Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

(1) Les différents interlocuteurs sont classés de haut en bas par ordre décroissant d'intérêt (somme de "Oui, tout à fait" et "Oui, plutôt")



Bibliographie

- [1] Cunningham CT, Quan H, Hemmelgarn B *et al.* (2015). Exploring physician specialist response rates to web-based surveys. *BMC Med Res Methodol.* vol. 15, n° 32. 8 p.
- [2] Aerny-Perreten N, Dominguez-Berjon MF, Esteban-Vasallo MD *et al.* (2015). Participation and factors associated with late or non-response to an online survey in primary care. *J Eval Clin Pract.* vol. 21, n° 4. pp. 688-693.
- [3] Hardigan PC, Succar CT, Fleisher JM. (2012). An analysis of response rate and economic costs between mail and web-based surveys among practicing dentists: a randomized trial. *J Community Health.* vol. 37, n° 2. pp. 383-394.
- [4] Roulier G. (2011). Critères de choix de la forme juridique d'exploitation d'une officine de pharmacie et opportunités offertes par les sociétés de participation financière des professions libérales. Thèse pour le diplôme de docteur en pharmacie. Université de Grenoble. 194 p.
- [5] Ferrante A. (2014). Les pharmacies depuis 2000. Mutations d'un secteur très réglementé. *Insee Première.* Insee. n° 1525. 4 p.
- [6] Arrêté du 15 mai 2011 relatif au nombre de pharmaciens dont les titulaires d'officine doivent se faire assister en raison de l'importance de leur chiffre d'affaires.
- [7] Arrêté du 4 mai 2012 portant approbation de la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie.
- [8] ORS Pays de la Loire. (2013). Profils de santé des territoires de santé. Territoire de santé : Sarthe. 4 p.
- [9] Drees. Data.Drees : Professions de santé et du social. [En ligne].
http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,490,
- [10] Décret n° 2013-466 du 4 juin 2013 relatif aux conditions d'exploitation d'une officine de pharmacie par une société d'exercice libéral et aux sociétés de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine.
- [11] Pouzaud F, Crochet T. (2013). Pharmaciens investisseurs : comment tirer profit des SPFPL ? *Le Moniteur des pharmacies.* vol. 3010 Suppl. pp. 16-23.
- [12] Académie nationale de pharmacie. (2013). La préparation des doses à administrer - PDA : la nécessaire évolution des pratiques de dispensation du médicament. 47 p.
- [13] Grégoire B. (2009). Préparation des doses à administrer en EHPAD : état des lieux d'une pratique à controverse. Mémoire de l'École des hautes études en santé publique. EHESP. 55 p.
- [14] Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville. (2009). Diplôme d'État d'infirmier. Référentiel de compétences. Annexe II. *BO Santé - Protection sociale - Solidarités.* n° 2009/7. pp. 266-274.
- [15] Ordre national des pharmaciens. (2013). Recommandations pour l'aménagement des locaux de l'officine. 51 p.
- [16] Bonnefoy V, Fouchard C, Soulas O. (2012). Pays de la Loire : 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030. *Études.* ARS Pays de la Loire, Insee Pays de la Loire. n° 101. 6 p.
- [17] Sofred Consultants. (2013). Étude sur la location de biens et services innovants : nouvelles offres, nouveaux opérateurs, nouveaux modèles économiques ? Ministère du redressement productif, Ministère de la culture et de la communication. 238 p.
- [18] Arrêté du 20 juin 2013 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments par voie électronique.
- [19] Ministère de la santé. Sites autorisés pour la vente de médicaments sur internet. [En ligne].
<http://www.sante.gouv.fr/sites-autorises-pour-la-vente-de-medicaments-sur-internet,13563.html>
- [20] Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.



- [21] Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.
- [22] Arrêté du 24 juin 2013 portant approbation de l'avenant n° 1 à la convention nationale du 4 avril 2012 organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie relatif à l'accompagnement des patients chroniques sous anticoagulants oraux.
- [23] Cnamts. (2014). Accompagnement pharmaceutique des patients sous traitement par AVK. Premier bilan à un an. Communiqué de presse. 2 p.
- [24] Arrêté du 28 novembre 2014 portant approbation des avenants n° 3, 4 et 5 à la convention nationale du 4 mai 2012 organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie.
- [25] Arrêté du 11 juin 2013 déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, recueils et traitements de signaux biologiques.
- [26] Adenot I. (2012). Vente en ligne de médicaments : une décision brutale ! Plus de risques que d'avancées. Conseil national de l'Ordre des pharmaciens. 3 p.
- [27] Bournot MC, Goupil MC, Tuffreau F. (2008). Les médecins généralistes : un réseau professionnel étendu et varié. *Études et résultats*. Drees. n° 649. 8 p.
- [28] ORS Pays de la Loire, URPS Chirurgiens-Dentistes Pays de la Loire. (2013). Conditions d'exercice et activité des chirurgiens-dentistes omnipraticiens des Pays de la Loire. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des Chirurgiens-Dentistes des Pays de la Loire. 64 p.
- [29] ORS Pays de la Loire, URPS infirmiers libéraux des Pays de la Loire. (2014). Conditions d'exercice et activité des infirmiers libéraux des Pays de la Loire. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des infirmiers libéraux des Pays de la Loire. 66 p.
- [30] ORS Pays de la Loire, URPS masseurs-kinésithérapeutes des Pays de la Loire. (2014). Conditions d'exercice et activité des masseurs-kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire. Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes libéraux des Pays de la Loire. 70 p.
- [31] Asip santé, Magellan consulting. (2014). État des lieux des messageries de santé sécurisées en région. 32 p.
- [32] Asip santé. (2014). Stratégie de déploiement des messageries sécurisées de santé (MSSanté). 12 p.
- [33] Arrêté du 23 février 2015 portant approbation du règlement arbitral applicable aux structures de santé pluri-professionnelles de proximité.
- [34] Maurey H. (2013). Rapport d'information sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire. Sénat. 133 p. (Rapport n° 335).
- [35] Chevillard G, Mousquès J, Lucas-Gabrielli V, *et al.* (2013). Maisons et pôles de santé : places et impacts dans les dynamiques territoriales d'offre de soins en France. Irdes. 56 p. (Document de travail n° 57).



Éléments de méthodologie et définitions

Méthode et déroulement de l'enquête

► L'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire a confié à l'ORS la mise en place de l'enquête. Il s'agit d'une enquête quantitative, à questions et réponses essentiellement "fermées". Le questionnaire a été conçu par l'ORS, en partenariat avec un groupe de travail de l'URPS composé des Drs Alain Guilleminot et Hugo Meas, et Anne-Claire Oger.

L'enquête a fait l'objet d'une déclaration Cnil (n° 1836608 v 0), conformément à la loi informatique et libertés.

Pour favoriser l'adhésion à l'enquête et expliquer les modalités de participation, un courrier d'information a été adressé par l'URPS aux pharmaciens titulaires d'officine de la région, deux semaines avant le début de l'enquête ([Annexe 3.2](#)).

Les données ont été recueillies à l'aide d'un outil d'enquête internet (SurveyMonkey®). Les pharmaciens ont été invités à participer via un message envoyé soit à l'adresse email de l'officine, soit à une adresse email personnelle (base d'adresses gérée par l'URPS). Le message d'invitation contenait un lien internet renvoyant vers un formulaire d'enquête en ligne personnel ([Annexe 3.3](#)). Les pharmaciens avaient la possibilité de quitter le formulaire à tout moment, et de le reprendre plus tard au stade où ils l'avaient laissé.

Les données étaient enregistrées sur un serveur sécurisé et directement anonymisées par l'outil d'enquête en ligne : l'ORS ne pouvait pas relier les réponses issues de chacun des formulaires, à l'identité des pharmaciens les ayant remplis. Cet échantillon anonyme n'est donc pas tout à fait un "panel", au sens strict du terme. L'enquête reprend toutefois cette dénomination, par analogie avec les Panels mis en œuvre depuis plusieurs années dans la région par l'ORS et les URPS d'autres professions de santé (médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes et masseurs-kinésithérapeutes libéraux).

L'enquête a démarré le 23 mars 2015, et s'est terminée le 26 avril 2015. Trois relances par email ont été effectuées pendant cette période, uniquement auprès des pharmaciens non répondants (les 8, 13, et 23 avril). L'URPS a indemnisé chaque pharmacien ayant répondu entièrement à l'enquête, à hauteur de 40 euros.

Construction de l'échantillon et redressement

► La base d'adresses emails gérée par l'URPS disposait de 1 189 entrées. A titre de comparaison, le répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) permet de dénombrer 1 509 pharmaciens titulaires d'officine en exercice dans la région en 2014. Le différentiel s'explique notamment par le fait qu'une partie des adresses emails dont dispose l'URPS sont des adresses "officine", pouvant correspondre dans certains cas à plusieurs titulaires exerçant dans la même structure.

1 156 (97 %) adresses emails se sont avérées valides après corrections. Trois pharmaciens ont demandé à recevoir l'email d'invitation sur leur adresse personnelle, ou de remplacer l'adresse email de l'officine par leur adresse personnelle : ces demandes correspondaient à des situations où plusieurs cotitulaires d'une officine, contactés via une seule adresse email, souhaitaient chacun pouvoir répondre à l'enquête. Six pharmaciens n'ont pas reçu l'email d'invitation car ils avaient demandé à être retirés de la liste de diffusion d'une précédente enquête SurveyMonkey®. Six autres pharmaciens ont demandé à être retirés de la liste de diffusion lors de cette enquête.



► L'échantillon final se compose de 397 pharmaciens, dont 370 ont fourni un formulaire d'enquête complet et exploitable. Le taux de participation (nombre de pharmaciens ayant répondu au formulaire d'enquête rapporté au nombre de pharmaciens ayant reçu l'email d'invitation) s'élève à 34 %, soit une valeur proche de celles classiquement observées dans les enquêtes en ligne réalisées auprès de professionnels de santé [1-3].

► Le taux de participation à l'enquête varie en fonction de certaines caractéristiques des pharmaciens ou de leur officine : l'échantillon n'est donc pas initialement représentatif de l'ensemble des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire.

Une procédure statistique de redressement a été effectuée afin d'améliorer cette représentativité. Le redressement est basé sur plusieurs caractéristiques de l'ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région (données issues du RPPS 2014) :

- répartitions par classes d'âge des pharmaciens,
- sexe,
- forme juridique de l'officine,
- et nombre de titulaires dans l'officine.

Description de l'échantillon des pharmaciens titulaires d'officine, avant et après redressement

	Échantillon du Panel (n=370)		Pharmaciens titulaires des Pays de la Loire ¹ (n=1 509)
	Données brutes Effectifs	%	% (après pondération et redressement)
Âge			
Moins de 35 ans	26	7 %	8 %
35-44 ans	88	24 %	24 %
45-54 ans	113	31 %	34 %
55-64 ans	131	35 %	32 %
65 ans ou plus	12	3 %	2 %
Sexe			
Homme	192	52 %	44 %
Femme	178	48 %	56 %
Département			
Loire-Atlantique	139	38 %	39 %
Maine-et-Loire	78	21 %	21 %
Mayenne	43	12 %	12 %
Sarthe	49	13 %	13 %
Vendée	61	16 %	15 %
Type de commune d'implantation de l'officine²			
Grand pôle urbain	174	47 %	48 %
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	93	25 %	24 %
Autre commune	103	28 %	28 %
Forme juridique de l'officine³			
Entreprise individuelle	103	28 %	24 %
SEL	87	23 %	28 %
EURL	83	22 %	15 %
SNC	62	17 %	22 %
SARL	35	10 %	11 %
Nombre de titulaires dans l'officine			
Un seul titulaire	256	69 %	58 %
Deux titulaires ou plus	114	31 %	42 %

1. Source : Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS 2014, Drees) / Exploitation : ORS Pays de la Loire

2. Selon le zonage en aire urbaine 2010 de l'Insee (voir Définition page 40)

3. SEL : société d'exercice libéral ; EURL : entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ; SNC : société en nom collectif ; SARL : société à responsabilité limitée (voir Définition page 39)



Analyses statistiques

► L'ensemble des résultats d'analyses statistiques présentés dans cette étude sont basés sur les données pondérées et redressées.

Les comparaisons des opinions et pratiques entre sous-groupes de pharmaciens (par exemple entre ceux exploitant leur officine seul, et ceux l'exploitant en association avec d'autres titulaires) s'appuient sur des tests du Chi2 et de Student.

Dans certains cas, ces comparaisons sont complétées d'analyses multivariées (régressions logistiques), permettant de déterminer les facteurs qui ont une influence significative sur l'opinion ou la pratique étudiée, et de mesurer à l'aide d'Odds Ratios (OR) l'effet propre de chacun de ces facteurs indépendamment des autres ("toutes choses égales par ailleurs").

Les facteurs introduits systématiquement dans les régressions logistiques sont :

- le sexe,
- la tranche d'âge (moins de 45 ans, 45 ans ou plus),
- le type de commune d'exercice (grand pôle urbain, zone d'attraction d'un grand pôle urbain, autre commune),
- le nombre de pharmaciens titulaires dans l'officine (un seul, deux ou plus).

Les résultats des tests statistiques sont considérés comme significatifs lorsque la valeur de p est inférieure à 5 %.

► L'ensemble des analyses ont été réalisées sous SPSS version 23 et Stata version 12.

Définition des formes juridiques des officines

La pharmacie d'officine est un établissement pharmaceutique de détail d'exercice libéral. A ce titre, elle peut être juridiquement constituée en entreprise individuelle (également appelée entreprise en nom propre), ou sous forme de société.

L'**entreprise individuelle** est la forme d'exploitation d'une officine la plus simple. Le pharmacien titulaire et l'entreprise forment juridiquement une seule et même personne.

Les pharmaciens désirant exploiter leur officine sous forme de société (notamment dans le cadre d'un exercice en association avec d'autres titulaires) ont le choix entre deux types de formes juridiques : la société commerciale, et la société d'exercice libéral.

Deux formes de sociétés commerciales sont autorisées pour l'exploitation d'une officine :

- la **société en nom collectif (SNC)**. Il s'agit d'une société dans laquelle "*les associés (...) ont tous la qualité de commerçant et répondent indéfiniment et solidairement des dettes sociales*" (article L 221-1 alinéa 1 du Code de Commerce) ;
- la **société à responsabilité limitée (SARL)**. Il s'agit d'une société "*instituée par une ou plusieurs personnes qui ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports*" (article L 223-1 du Code de Commerce). Elle prend le nom d'**entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)** lorsqu'elle ne compte qu'un seul associé.

Instituée par la loi du 31 décembre 1990, la **société d'exercice libéral (SEL)** permet aux professions libérales d'exercer leur activité sous la forme de société de capitaux. Le principal intérêt des SEL par rapport aux autres sociétés est qu'elles prévoient que les apporteurs de capitaux peuvent être extérieurs à l'officine. Plusieurs types de SEL sont autorisées :

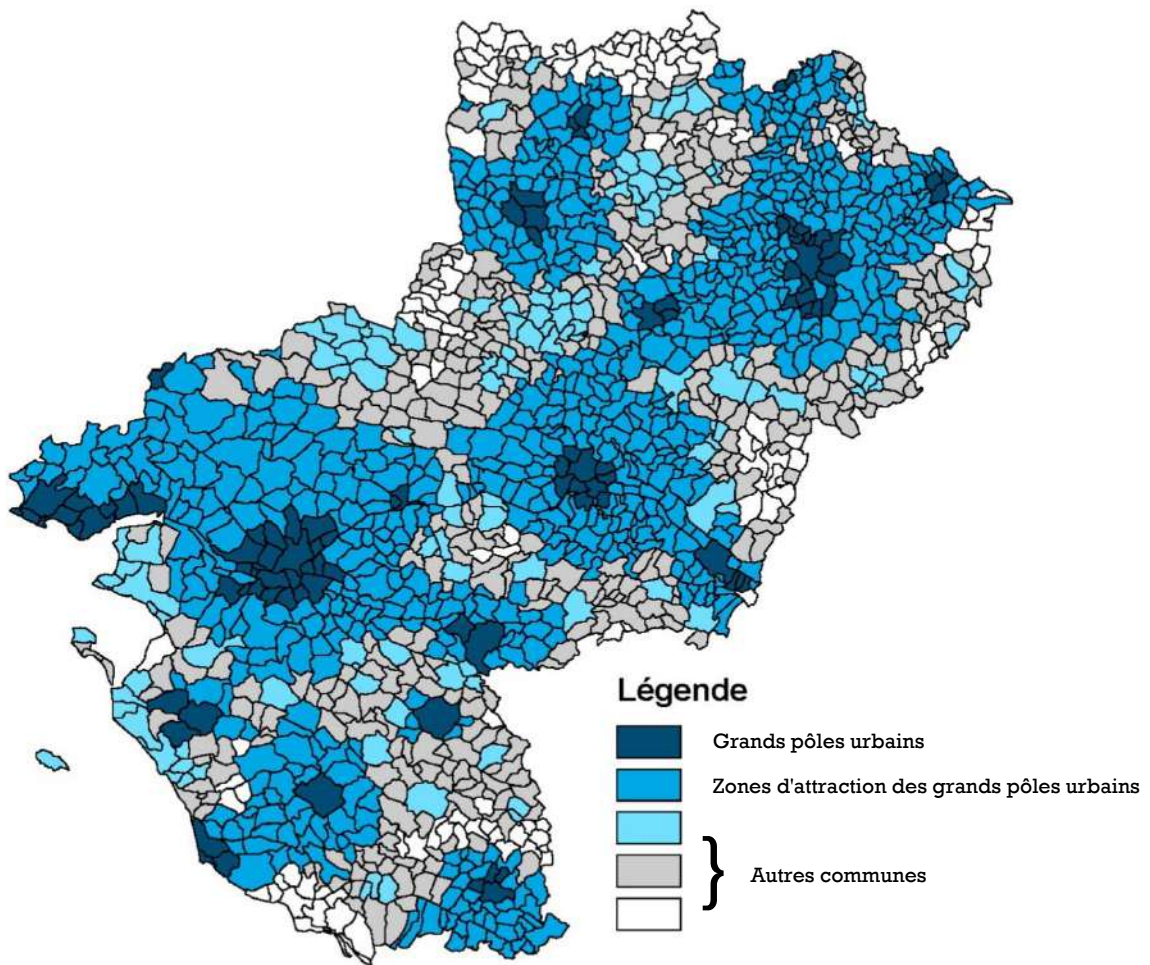
- société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL). Elle peut être unipersonnelle, c'est-à-dire ne compter qu'un seul associé (on parle alors de SELEURL) ;
- société par actions simplifiée (SELAS, un associé minimum) ;
- société d'exercice libéral à forme anonyme (SELAFA, trois associés minimum) ;
- société d'exercice libéral en commandite par actions (SELCA, quatre associés minimum).



Définition des types de communes selon le zonage en aire urbaine (ZAU)

Les communes d'implantation des officines sont classées en trois catégories selon leur degré d'urbanisation, défini à partir du zonage en aire urbaine 2010 de l'Insee :

- les "grands pôles urbains" (unités composées de plus de 10 000 emplois),
- les communes faisant partie des "zones d'attraction des grands pôles urbains" : couronnes des grands pôles urbains et communes multipolarisées des grandes aires urbaines,
- les "autres communes" : autres aires urbaines, autres communes multipolarisées et communes isolées.



Source : INSEE (2010)



Annexes

Résultats des analyses multivariées

- 1.1 Facteurs associés à une perspective de stabilisation du nombre de salariés d'ici deux ans
- 1.2 Facteurs associés à une perspective d'augmentation du nombre de salariés d'ici deux ans
- 1.3 Facteurs associés à une perspective de diminution du nombre de salariés d'ici deux ans
- 1.4 Facteurs associés à un projet de création ou de réaménagement d'un espace de confidentialité d'ici deux ans
- 1.5 Facteurs associés à un projet d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'ici deux ans
- 1.6 Facteurs associés à un projet de participation à un regroupement physique d'officines d'ici cinq ans
- 1.7 Facteurs associés à un projet de participation à une SPFPL d'ici cinq ans
- 2.1 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour des patients âgés vivant à domicile
- 2.2 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour des patients âgés vivant en établissements d'hébergement pour personnes âgées
- 2.3 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour d'autres types de patients
- 2.4 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments au domicile de patients âgés
- 2.5 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées
- 2.6 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments au domicile d'autres types de patients
- 2.7 Facteurs associés à un projet de développement de l'activité de location/vente de matériel médical destiné au maintien ou à l'hospitalisation à domicile dans les prochains mois
- 2.8 Facteurs associés à un projet d'ouverture d'un site internet servant à la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire dans les prochains mois
- 2.9 Facteurs associés à la réalisation d'entretiens conventionnels AVK
- 2.10 Facteurs associés au projet de réalisation d'entretiens conventionnels Asthme
- 2.11 Facteurs associés à la réalisation de tests capillaires d'évaluation de la glycémie
- 2.12 Facteurs associés au fait d'être favorable à ce que les pharmaciens d'officine réalisent des vaccinations

Documents complémentaires

- 3.1 Localisation des maisons de santé pluriprofessionnelles des Pays de la Loire en juin 2015
- 3.2 Courrier d'information
- 3.3 Email d'invitation



Annexe 1.1 Facteurs associés à une perspective de stabilisation du nombre de salariés d'ici deux ans

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Dans la conjoncture actuelle, projetez-vous pour les deux prochaines années la <u>stabilisation</u> du nombre de salariés de votre officine ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		305	81 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme	157		85 %	Réf	
Femme	148		88 %	1,5	ns
Age					
Moins de 45 ans	100		90 %	Réf	
45 ans ou plus	205		85 %	0,6	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain	133		81 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	80		90 %	2,6	p<0,05
Autre commune	92		93 %	3,0	p<0,05
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire	209		86 %	Réf	
Deux titulaires ou plus	96		88 %	1,1	ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Forme juridique de l'officine					
Entreprise individuelle	79		82 %	Réf	
EURL	72		91 %	2,1	ns
SARL	27		87 %	0,8	ns
SNC	52		87 %	1,2	ns
SEL	75		88 %	1,0	ns
Chiffre d'affaires annuel					
Moins de 1,5 million d'euros	187		85 %	Réf	
1,5 million d'euros ou plus	116		91 %	2,0	ns (p=0,10)
Nombre de salariés (hors pharmaciens adjoints)					
Moins de 3 salariés	120		87 %	Réf	
3 salariés ou plus	185		86 %	0,5	ns (p=0,06)
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²	95		81 %	Réf	
50 m ² ou plus	210		89 %	2,1	ns (p=0,07)

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les perspectives d'évolution du nombre de salariés (stabilisation, augmentation, diminution).



Annexe 1.2 Facteurs associés à une perspective d'augmentation du nombre de salariés d'ici deux ans

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Dans la conjoncture actuelle, projetez-vous pour les deux prochaines années l' <u>augmentation</u> du nombre de salariés de votre officine ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		68	20 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		34	20 %	Réf	
Femme		34	19 %	0,5	ns (p=0,06)
Age					
Moins de 45 ans		33	29 %	Réf	
45 ans ou plus		35	15 %	0,5	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		35	22 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		20	23 %	1,4	ns
Autre commune		13	12 %	0,4	p<0,05
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		45	19 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		23	20 %	0,5	ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Forme juridique de l'officine					
Entreprise individuelle		12	13 %	Réf	
EURL		9	11 %	0,7	ns
SARL		31	16 %	1,4	ns
SNC		6	15 %	1,7	ns
SEL		10	35 %	3,4	p<0,01
Chiffre d'affaires annuel					
Moins de 1,5 million d'euros		39	18 %	Réf	
1,5 million d'euros ou plus		29	23 %	1,4	ns
Nombre de salariés (hors pharmaciens adjoints)					
Moins de 3 salariés		24	16 %	Réf	
3 salariés ou plus		44	21 %	1,2	ns
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		18	16 %	Réf	
50 m ² ou plus		50	21 %	1,1	ns

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les perspectives d'évolution du nombre de salariés (stabilisation, augmentation, diminution).



Annexe 1.3 Facteurs associés à une perspective de diminution du nombre de salariés d'ici deux ans

Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Dans la conjoncture actuelle, projetez-vous pour les deux prochaines années la <u>diminution</u> du nombre de salariés de votre officine ?				
	Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total	92		26 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	50		26 %	Réf
Femme	42		25 %	0,9 ns
Age				
Moins de 45 ans	20		19 %	Réf
45 ans ou plus	72		28 %	1,8 ns (p=0,06)
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	42		25 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	20		22 %	0,8 ns
Autre commune	30		30 %	1,4 ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	66		26 %	Réf
Deux titulaires ou plus	26		24 %	1,3 ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Forme juridique de l'officine				
Entreprise individuelle	25		26 %	Réf
EURL	27		33 %	1,5 ns
SARL	18		28 %	1,1 ns
SNC	10		22 %	0,6 ns
SEL	12		23 %	0,9 ns
Chiffre d'affaires annuel				
Moins de 1,5 million d'euros	57		26 %	Réf
1,5 million d'euros ou plus	33		24 %	0,7 ns
Nombre de salariés (hors pharmaciens adjoints)				
Moins de 3 salariés	33		23 %	Réf
3 salariés ou plus	59		27 %	1,2 ns
Superficie de l'espace réservé à la clientèle				
Moins de 50 m ²	28		25 %	Réf
50 m ² ou plus	64		26 %	1,2 ns

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les perspectives d'évolution du nombre de salariés (stabilisation, augmentation, diminution).



Annexe 1.4 Facteurs associés à un projet de création ou de réaménagement d'un espace de confidentialité d'ici deux ans

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Les travaux de transformation ou d'agrandissement de votre officine auraient-ils pour objectif de créer ou d'aménager un espace de confidentialité ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		77	22 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		39	21 %	Réf	
Femme		38	23 %	1,0	ns
Age					
Moins de 45 ans		34	34 %	Réf	
45 ans ou plus		43	17 %	0,5	p<0,01
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		43	27 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		13	15 %	0,6	ns
Autre commune		21	20 %	0,7	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		43	17 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		34	30 %	2,1	p<0,05
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		28	26 %	Réf	
50 m ² ou plus		49	21 %	0,7	ns
Présence d'un espace de confidentialité					
Non		23	47 %	Réf	
Oui		54	18 %	0,3	p<0,001

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10 à au moins une des deux questions portant sur les projets de travaux dans les locaux de l'officine (espace de confidentialité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite).



Annexe 1.5 Facteurs associés à un projet d'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite d'ici deux ans

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Les travaux de transformation ou d'agrandissement de votre officine auraient-ils pour objectif de rendre l'officine accessible aux personnes à mobilité réduite ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		59	17 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		28	15 %	Réf	
Femme		31	19 %	1,1	ns
Age					
Moins de 45 ans		29	28 %	Réf	
45 ans ou plus		30	12 %	0,4	p<0,01
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		35	22 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		9	11 %	0,4	ns
Autre commune		15	15 %	0,6	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		33	13 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		26	23 %	2,0	p<0,05
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		23	21 %	Réf	
50 m ² ou plus		36	16 %	0,5	p<0,05
Présence d'un espace de confidentialité					
Non		12	26 %	Réf	
Oui		47	16 %	0,7	ns

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10 à au moins une des deux questions portant sur les projets de travaux dans les locaux de l'officine (espace de confidentialité, accessibilité aux personnes à mobilité réduite).



Annexe 1.6 Facteurs associés à un projet de participation à un regroupement physique d'officines d'ici cinq ans

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Projetez-vous, dans les cinq prochaines années, de participer à un regroupement physique avec une autre officine ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		101	26 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme	61		32 %	Réf	
Femme	40		22 %	0,6	ns (p=0,09)
Age					
Moins de 45 ans	34		29 %	Réf	
45 ans ou plus	67		25 %	0,8	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain	54		29 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	16		18 %	0,5	ns (p=0,09)
Autre commune	31		29 %	0,7	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire	70		27 %	Réf	
Deux titulaires ou plus	31		26 %	0,9	ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Département					
Loire-Atlantique	23		14 %	Réf	
Maine-et-Loire	18		25 %	2,2	p<0,05
Mayenne	14		34 %	3,1	p<0,05
Sarthe	24		45 %	4,8	p<0,001
Vendée	22		36 %	3,3	p<0,01

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10.



Annexe 1.7 Facteurs associés à un projet de participation à une SPFPL d'ici cinq ans

Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Projetez-vous, dans les cinq prochaines années, de participer à une SPFPL (société de participation financière des professions libérales) ?				
	Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total	115		33 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	74		43 %	Réf
Femme	41		24 %	0,4 <i>p<0,01</i>
Age				
Moins de 45 ans	47		44 %	Réf
45 ans ou plus	68		27 %	0,4 <i>p<0,01</i>
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	57		33 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	22		27 %	0,8 <i>ns</i>
Autre commune	36		36 %	1,0 <i>ns</i>
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	70		28 %	Réf
Deux titulaires ou plus	45		38 %	1,0 <i>ns</i>
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Chiffre d'affaires annuel				
Moins de 1,5 million d'euros	58		25 %	Réf
1,5 million d'euros ou plus	57		45 %	2,1 <i>p<0,01</i>

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : pharmaciens titulaires d'officine de la région ne participant pas à une SPFPL)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. *ns* : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$.



Annexe 2.1 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour des patients âgés vivant à domicile

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez eu une activité de préparation des doses à administrer, pour des personnes âgées vivant à domicile ?			
		Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total		86		23 %	-
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		47		25 %	Réf
Femme		39		22 %	0,9 ns
Age					
Moins de 45 ans		23		20 %	Réf
45 ans ou plus		63		25 %	1,4 ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		47		27 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		18		20 %	0,9 ns
Autre commune		21		19 %	0,5 ns (p=0,07)
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		57		22 %	Réf
Deux titulaires ou plus		29		25 %	1,2 ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		20		16 %	Réf
50 m ² ou plus		66		26 %	2,1 p<0,05
Département					
Loire-Atlantique		24		17 %	Réf
Maine-et-Loire		11		14 %	0,8 ns
Mayenne		11		26 %	2,2 ns (p=0,09)
Sarthe		28		59 %	8,0 p<0,001
Vendée		12		19 %	1,6 ns

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la préparation des doses à administrer (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).



Annexe 2.2 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour des patients âgés vivant en établissements d'hébergement pour personnes âgées

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez eu une activité de préparation des doses à administrer, pour des personnes vivant dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD ou autre) ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		79	22 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		46	26 %	Réf	
Femme		33	19 %	0,7	ns
Âge					
Moins de 45 ans		23	19 %	Réf	
45 ans ou plus		56	23 %	1,4	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		35	21 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		21	23 %	1,2	ns
Autre commune		23	24 %	1,2	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		49	19 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		30	26 %	1,4	ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		19	16 %	Réf	
50 m ² ou plus		60	25 %	1,8	ns (p=0,08)
Département					
Loire-Atlantique		31	23 %	Réf	
Maine-et-Loire		16	22 %	0,9	ns
Mayenne		10	23 %	1,0	ns
Sarthe		12	22 %	1,0	ns
Vendée		10	19 %	0,8	ns

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la préparation des doses à administrer (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).



Annexe 2.3 Facteurs associés à l'activité de préparation des doses à administrer pour d'autres types de patients

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez eu une activité de préparation des doses à administrer, pour d'autres types de populations (personnes isolées socialement ou géographiquement, handicapées, présentant des troubles psychiatriques, autres...) ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		75	20 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		47	25 %	Réf	
Femme		28	16 %	0,5	<i>p</i> <0,05
Âge					
Moins de 45 ans		21	19 %	Réf	
45 ans ou plus		54	21 %	1,2	<i>ns</i>
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		45	26 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		10	11 %	0,4	<i>p</i> <0,05
Autre commune		20	18 %	0,6	<i>ns</i>
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		48	18 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		27	23 %	1,1	<i>ns</i>
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		14	11 %	Réf	
50 m ² ou plus		61	24 %	2,6	<i>p</i> <0,01
Département					
Loire-Atlantique		24	18 %	Réf	
Maine-et-Loire		10	14 %	0,8	<i>ns</i>
Mayenne		11	24 %	1,6	<i>ns</i>
Sarthe		22	45 %	3,6	<i>p</i> <0,01
Vendée		8	11 %	0,6	<i>ns</i>

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. *ns* : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la préparation des doses à administrer (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).



Annexe 2.4 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments au domicile de patients âgés

Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez dispensé des médicaments (c'est-à-dire apporté et expliqué le traitement)... au domicile de patients âgés ?				
	Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total	299		82 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	161		85 %	Réf
Femme	138		79 %	0,7 ns
Age				
Moins de 45 ans	99		87 %	Réf
45 ans ou plus	200		79 %	0,6 ns
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	140		80 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	78		85 %	1,7 ns
Autre commune	81		80 %	1,1 ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	197		76 %	Réf
Deux titulaires ou plus	102		89 %	2,9 p<0,01
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Nombre de pharmaciens adjoints				
Aucun adjoint	94		79 %	Réf
Un adjoint ou plus	205		83 %	1,7 ns (p=0,10)
Activité de préparation des doses à administrer (PDA) pour des patients âgés vivant à domicile				
Non	222		79 %	Réf
Oui	77		90 %	2,3 p<0,05

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la dispensation de médicaments à domicile (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).



Annexe 2.5 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments dans des établissements d'hébergement de personnes âgées

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez dispensé des médicaments (c'est-à-dire apporté et expliqué le traitement)... dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD ou autre)?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		169	47 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		93	50 %	Réf	
Femme		76	45 %	0,9	ns
Âge					
Moins de 45 ans		62	55 %	Réf	
45 ans ou plus		107	44 %	0,6	p<0,05
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		69	41 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		50	55 %	2,1	p<0,05
Autre commune		50	50 %	1,5	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		106	41 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		63	56 %	1,7	p<0,05
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Nombre de pharmaciens adjoints					
Aucun adjoint		54	46 %	Réf	
Un adjoint ou plus		115	48 %	1,3	ns
Activité de préparation des doses à administrer (PDA) pour des patients âgés vivant en établissement d'hébergement					
Non		108	38 %	Réf	
Oui		61	79 %	6,1	p<0,001

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la dispensation de médicaments à domicile (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).



Annexe 2.6 Facteurs associés à l'activité de dispensation de médicaments au domicile d'autres types de patients

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un des collaborateurs pharmaciens de votre officine, avez dispensé des médicaments (c'est-à-dire apporté et expliqué le traitement)... au domicile d'autres types de populations (personnes isolées socialement ou géographiquement, handicapées, présentant des troubles psychiatriques, autres...) ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		209	56 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		118	62 %	Réf	
Femme		91	51 %	0,7	ns
Age					
Moins de 45 ans		73	62 %	Réf	
45 ans ou plus		136	53 %	0,6	ns (p=0,06)
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		90	51 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		60	64 %	2,2	p<0,05
Autre commune		59	59 %	1,6	ns (p=0,10)
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		138	52 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		71	61 %	1,4	ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Nombre de pharmaciens adjoints					
Aucun adjoint		66	54 %	Réf	
Un adjoint ou plus		143	57 %	1,2	ns
Activité de préparation des doses à administrer (PDA) pour des patients non âgés ⁶					
Non		154	51 %	Réf	
Oui		55	74 %	3,0	p<0,01

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$ à au moins une des trois questions portant sur les types de patients concernés par la dispensation de médicaments à domicile (personnes âgées vivant à domicile, personnes âgées vivant en établissement d'hébergement, autres types de patients).

6. Personnes isolées socialement ou géographiquement, handicapées, présentant des troubles psychiatriques, autres...



Annexe 2.7 Facteurs associés à un projet de développement de l'activité de location/vente de matériel médical destiné au maintien ou à l'hospitalisation à domicile dans les prochains mois

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Projetez-vous de développer (davantage) la vente ou la location de matériel médical au sein de votre officine, dans les prochains mois ?		
	Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total	328		89 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	175		92 %	Réf
Femme	153		86 %	0,5 <i>p</i> <0,05
Age				
Moins de 45 ans	100		88 %	Réf
45 ans ou plus	228		89 %	1,8 <i>ns</i>
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	147		84 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	88		96 %	5,6 <i>p</i> <0,01
Autre commune	93		90 %	2,2 <i>ns</i> (<i>p</i> =0,10)
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	227		89 %	Réf
Deux titulaires ou plus	101		88 %	0,5 <i>ns</i>
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Forme juridique de l'officine				
Entreprise individuelle	89		86 %	Réf
EURL	71		86 %	1,0 <i>ns</i>
SARL	31		89 %	3,6 <i>ns</i>
SNC	54		85 %	3,2 <i>ns</i>
SEL	83		95 %	11,4 <i>p</i> <0,01
Chiffre d'affaires annuel				
Moins de 1,5 million d'euros	210		90 %	Réf
1,5 million d'euros ou plus	114		86 %	0,3 <i>p</i> <0,01
Superficie de l'espace réservé à la clientèle				
Moins de 50 m ²	102		85 %	Réf
50 m ² ou plus	226		90 %	2,2 <i>ns</i> (<i>p</i> =0,06)
Présence d'un espace de confidentialité				
Non	36		69 %	Réf
Oui	292		92 %	4,4 <i>p</i> <0,01

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. *ns* : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un *p*≤0,10.



Annexe 2.8 Facteurs associés à un projet d'ouverture d'un site internet servant à la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire dans les prochains mois

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Projetez-vous d'ouvrir un site internet servant à la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire, dans les prochains mois ?		
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total		46	13 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	26		14 %	Réf
Femme	20		13 %	1,0 ns
Age				
Moins de 45 ans	14		14 %	Réf
45 ans ou plus	32		13 %	1,0 ns
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	25		15 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	13		15 %	0,9 ns
Autre commune	8		8 %	0,5 ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	26		10 %	Réf
Deux titulaires ou plus	20		18 %	1,5 ns
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Dispose d'un site internet servant de vitrine à l'officine				
Non	20		9 %	Réf
Oui	26		18 %	2,0 ns (p=0,05)
Considère que l'ouverture d'un site de vente en ligne est de nature à fragiliser le tissu officinal				
Non	10		30 %	Réf
Oui	36		11 %	0,4 p<0,05
Est favorable à l'ouverture d'un système national mutualisé permettant la réservation en ligne de médicaments				
Non	17		10 %	Réf
Oui	29		18 %	1,8 ns (p=0,10)

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : pharmaciens titulaires d'officine de la région n'ayant pas ouvert de site internet servant à la vente en ligne de médicaments non soumis à prescription obligatoire)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.
2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).
3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.
4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.
5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un $p \leq 0,10$.



Annexe 2.9 Facteurs associés à la réalisation d'entretiens pharmaceutiques conventionnels AVK

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, des entretiens pharmaceutiques conventionnels AVK ont-ils été réalisés au sein de votre officine, par vous-même ou l'un de vos collaborateurs pharmaciens ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		286	79 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		147	78 %	Réf	
Femme		139	80 %	1,4	ns
Age					
Moins de 45 ans		82	75 %	Réf	
45 ans ou plus		204	81 %	1,6	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		135	80 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		75	81 %	1,3	ns
Autre commune		76	76 %	0,8	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		189	74 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		97	86 %	2,7	p<0,01
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Nombre de pharmaciens adjoints					
Aucun adjoint		87	76 %	Réf	
Un adjoint ou plus		199	81 %	1,8	ns (p=0,05)
Considère être suffisamment formé pour réaliser des entretiens AVK					
Non		8	45 %	Réf	
Oui		278	81 %	5,1	p<0,01

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10.



Annexe 2.10 Facteurs associés au projet de réalisation d'entretiens pharmaceutiques conventionnels Asthme

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, certainement" ou "Oui, peut-être" à la question : Projetez-vous de réaliser (vous-même ou l'un de vos collaborateurs pharmaciens) des entretiens pharmaceutiques conventionnels Asthme au sein de votre officine dans les prochains mois ?		
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total		262	75 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	129		71 %	Réf
Femme	133		78 %	1,5 ns
Age				
Moins de 45 ans	82		77 %	Réf
45 ans ou plus	180		74 %	1,2 ns
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	115		69 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	71		83 %	3,6 p<0,01
Autre commune	76		79 %	2,0 p<0,05
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	172		71 %	Réf
Deux titulaires ou plus	90		81 %	1,7 ns (p=0,10)
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Nombre de pharmaciens adjoints				
Aucun adjoint	79		71 %	Réf
Un adjoint ou plus	183		78 %	1,6 ns (p=0,10)
Superficie de l'espace réservé à la clientèle				
Moins de 50 m ²	77		66 %	Réf
50 m ² ou plus	185		79 %	1,9 p<0,05
Projet de création ou de réaménagement d'un espace de confidentialité d'ici deux ans				
Non	201		73 %	Réf
Oui	61		84 %	2,2 p<0,05
Perspective de diminution du nombre de salariés d'ici deux ans				
Non	196		80 %	Réf
Oui	56		62 %	0,4 p<0,01

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : pharmaciens titulaires d'officine de la région n'ayant pas réalisé d'entretiens pharmaceutiques conventionnels "Asthme")

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10.



Annexe 2.11 Facteurs associés à la réalisation de tests capillaires d'évaluation de la glycémie

		Pharmaciens ayant répondu "Oui" à la question : Au cours de l'année écoulée, est-ce que vous, ou l'un de vos collaborateurs pharmaciens, avez régulièrement effectué... des tests capillaires d'évaluation de la glycémie ?			
		Eff. ¹	% brut ²	OR ajusté ³	Sig. ⁴
Total		157	44 %	-	
Facteurs communs aux modèles					
Sexe					
Homme		85	47 %	Réf	
Femme		72	41 %	1,1	ns
Age					
Moins de 45 ans		60	55 %	Réf	
45 ans ou plus		97	39 %	0,7	ns
Type de commune d'implantation de l'officine					
Grand pôle urbain		73	43 %	Réf	
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain		42	45 %	1,3	ns
Autre commune		42	44 %	1,0	ns
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine					
Un seul titulaire		94	36 %	Réf	
Deux titulaires ou plus		90	54 %	2,2	p<0,01
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵					
Superficie de l'espace réservé à la clientèle					
Moins de 50 m ²		39	34 %	Réf	
50 m ² ou plus		118	48 %	1,6	ns (p=0,08)
Considère être suffisamment formé pour la réalisation de tests capillaires d'évaluation de la glycémie					
Non		7	8 %	Réf	
Oui		150	58 %	16,9	p<0,001

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire
(Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. ns : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un p≤0,10.



Annexe 2.12 Facteurs associés au fait d'être favorable à ce que les pharmaciens d'officine réalisent des vaccinations

		Pharmaciens ayant répondu "Oui, tout à fait" ou "Oui, plutôt" à la question : Etes-vous favorable à ce que les pharmaciens d'officine soient autorisés à réaliser certaines vaccinations ?		
	Eff. ¹		% brut ²	OR ajusté ³ Sig. ⁴
Total	157		42 %	-
Facteurs communs aux modèles				
Sexe				
Homme	99		52 %	Réf
Femme	58		33 %	0,5 <i>p</i> <0,01
Age				
Moins de 45 ans	51		44 %	Réf
45 ans ou plus	106		41 %	0,8 <i>ns</i>
Type de commune d'implantation de l'officine				
Grand pôle urbain	70		39 %	Réf
Zone d'attraction d'un grand pôle urbain	41		44 %	1,3 <i>ns</i>
Autre commune	46		45 %	1,1 <i>ns</i>
Nombre de pharmaciens titulaires au sein de l'officine				
Un seul titulaire	107		41 %	Réf
Deux titulaires ou plus	50		43 %	1,0 <i>ns</i>
Facteurs introduits en sus des facteurs communs ⁵				
Superficie de l'espace réservé à la clientèle				
Moins de 50 m ²	39		29 %	Réf
50 m ² ou plus	118		47 %	2,4 <i>p</i> <0,01
Département ⁶				
Loire-Atlantique	48		33 %	Réf
Maine-et-Loire	37		49 %	1,8 <i>ns</i> (<i>p</i> =0,08)
Mayenne	21		46 %	1,9 <i>ns</i>
Sarthe	21		43 %	1,6 <i>ns</i>
Vendée	30		50 %	1,9 <i>ns</i> (<i>p</i> =0,10)
Département ⁷				
Loire-Atlantique	48		33 %	Réf
Hors Loire-Atlantique	109		47 %	1,8 <i>p</i> <0,05
Considère être suffisamment formé pour la réalisation de vaccination				
Non	111		35 %	Réf
Oui	46		82 %	7,8 <i>p</i> <0,001

Source : Panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire (mars-avril 2015). URPS Pharmaciens Pays de la Loire / Exploitation : ORS Pays de la Loire (Champ : ensemble des pharmaciens titulaires d'officine de la région)

1. Effectifs non pondérés et non redressés.

2. Pourcentages calculés à partir des données pondérées et redressées (voir page 37).

3. Odds Ratios obtenus par régression logistique multivariée sur les données pondérées et redressées.

4. Niveau de significativité du test. *ns* : non significatif.

5. Seuls sont introduits les facteurs pour lesquels une modalité présente un *p*<0,10.

6. Variable utilisée dans le modèle initial (Modèle 1).

7. Variable utilisée dans un modèle alternatif (Modèle 2). Les valeurs des OR ajustés et la significativité des facteurs autres que le département ne diffèrent pas entre les modèles 1 et 2.

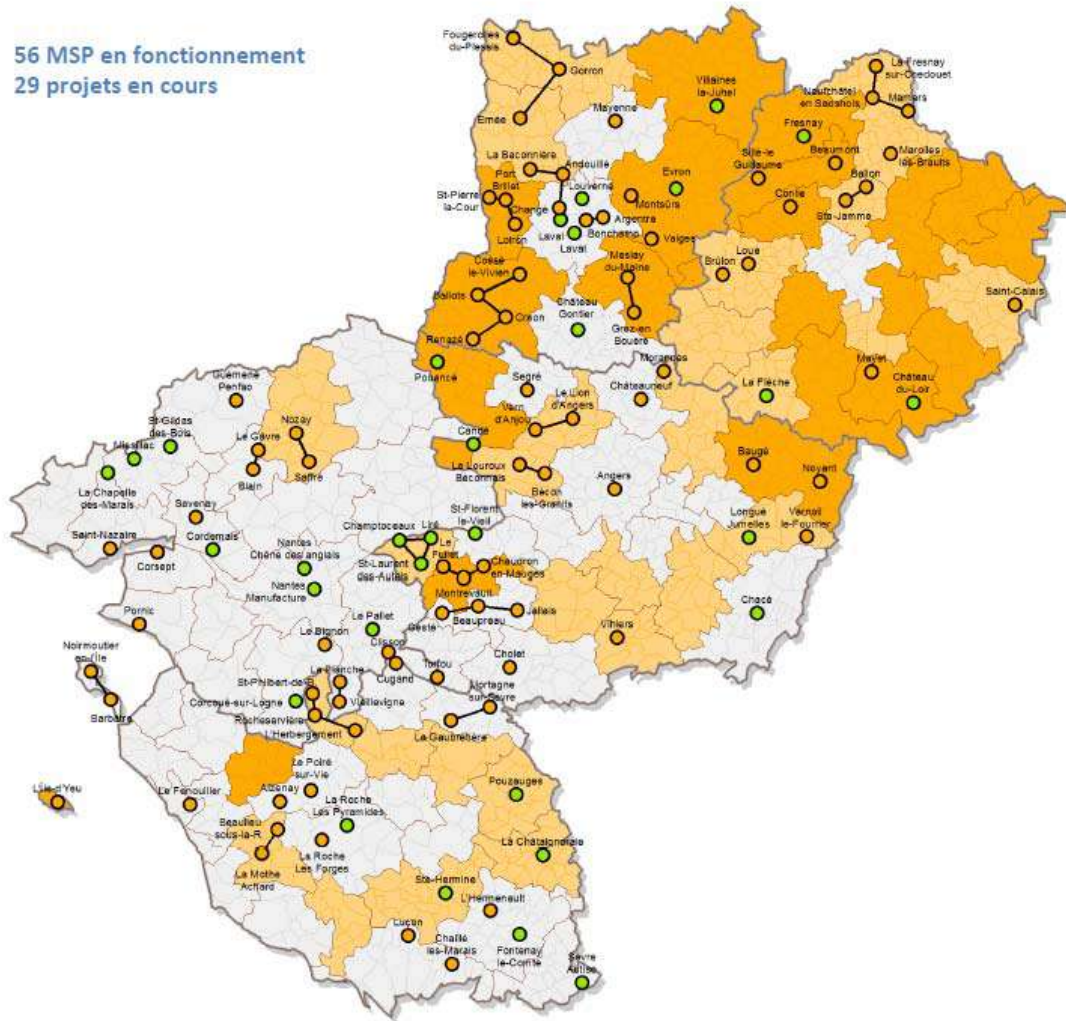


Annexe 3.1 Localisation des maisons de santé pluriprofessionnelles des Pays de la Loire en juin 2015



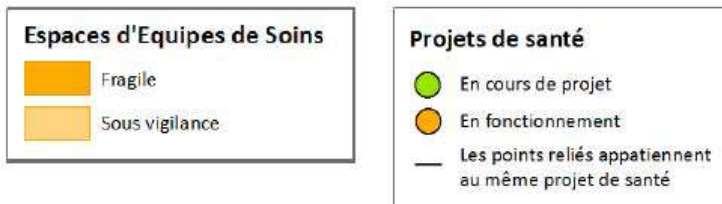
Maisons de santé pluriprofessionnelles en Pays de la Loire en juin 2015

56 MSP en fonctionnement
29 projets en cours



ARS Pays-de-la-Loire – Direction Accompagnement et Soins – Département Accès aux Soins de Proximité 2015
© Données cartographiques : IGN GEOFLA®

Sources : ARS Pays de la Loire, juin 2015.



ARS Pays-de-la-Loire
17 Boulevard Gaston Doumergue – CS56233
44262 Nantes Cedex 2
www.ars.paysdelaloire.sante.fr





Annexe 3.2 Courrier d'information



Nantes, le 9 mars 2015

Chère Consœur, Cher Confrère,

Comme vous le savez, le métier de pharmacien d'officine connaît actuellement d'importantes évolutions. Le développement de certaines activités (dépistage, prévention, accompagnement des patients...) ouvre notamment de nouvelles perspectives pour votre officine, et vous permet d'occuper une place toujours plus importante dans l'organisation des soins. Mais ces perspectives restent encore empreintes de fortes incertitudes.

Dans ce contexte, l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire va réaliser, avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé (ORS), **une grande enquête internet à destination de chacun des pharmaciens titulaires d'officine de la région**¹.

Cette enquête a pour objectif de recueillir votre opinion à propos des nouvelles pratiques professionnelles, des collaborations interprofessionnelles, et des perspectives d'évolution de votre officine. **Elle durera 20 minutes et fera l'objet d'une indemnisation à hauteur de 40 euros par pharmacien répondant.**

Conformément à la loi Informatique et Libertés, **cette enquête internet est totalement anonyme** (déclaration CNIL n° 1836608).

Dans les prochains jours, **vous allez recevoir un courriel vous invitant à participer à l'enquête**². Cette invitation contiendra **un lien internet** vous renvoyant vers un formulaire d'enquête personnel. L'ORS, chargé du suivi et de l'exploitation de cette enquête, ne pourra à aucun moment relier les réponses que vous apporterez à cette enquête, à votre identité. Vos réponses seront enregistrées sur un serveur sécurisé, et seront analysées de manière strictement confidentielle. Les résultats de ces analyses, dont vous serez les premiers destinataires, ne seront en aucun cas publiés sous quelque forme permettant d'identifier de manière indirecte un pharmacien.

Souhaitant souligner tout l'intérêt que cette étude représente pour notre profession, et espérant que vous accepterez d'y participer, je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'expression de mes sincères salutations.

Alain GUILLEMINOT

Président URPS Pharmaciens Pays de la Loire

1. **Panel d'observation des conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire.** Pour de plus amples informations sur l'enquête, son déroulement et les données collectées : consultez le site www.santepaysdelaloire.com (rubrique "ORS" puis "Enquêtes professionnels de santé"), ou adressez un courriel à accueil@orspaysdelaloire.com

2. Selon le paramétrage de votre messagerie électronique, il est possible que ce courriel d'invitation soit considéré à tort comme un spam. Aussi, nous vous invitons à surveiller régulièrement votre dossier de messages indésirables, d'ici fin mars. L'adresse de l'expéditeur du courriel d'invitation sera panel.pharmaciens@orspaysdelaloire.com

URPS Pharmaciens Pays de la Loire - 45 avenue de la libération – 44400 Rezé

☎ 02 40 59 69 29 – paysdelaloire@urpspharmacien.fr

www.urpspharmaciens.org/pays-de-la-loire



Annexe 3.3 Email d'invitation

Destinataire : [Email]
De : "panel.pharmaciens@orspaysdelaloire.com via research.net" <member@research.net>
Objet : Enquête internet de l'URPS Pharmaciens des Pays de la Loire

Corps :

Chère Consœur, Cher Confrère,

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) pharmaciens des Pays de la Loire réalise, avec l'appui de l'Observatoire régional de la santé, une enquête internet afin de recueillir l'opinion des pharmaciens titulaires d'officine de la région à propos des nouvelles pratiques professionnelles, et des perspectives d'évolution des officines.

Cette enquête totalement anonyme fait l'objet d'une indemnisation de l'URPS à hauteur de 40 euros par pharmacien titulaire répondant. Elle dure environ 25 minutes et vous disposez jusqu'au dimanche 23 avril 2015 pour y répondre.

Pour participer à cette enquête, vous devez utiliser ce lien :

<https://www.research.net/s.aspx>

Grâce à ce lien personnel, qui est rattaché à votre adresse e-mail, vous pouvez quitter le formulaire d'enquête à tout moment, et le reprendre plus tard au stade où vous l'avez laissé. Veillez donc à conserver ce message et à ne pas le transférer à d'autres personnes. Une fois votre formulaire d'enquête terminé, le lien sera désactivé.

Dans le cas où votre adresse e-mail serait utilisée par plusieurs pharmaciens titulaires dans votre officine, qui souhaiteraient répondre individuellement, merci de contacter le Dr Jean-François Buyck à l'Observatoire régional de la santé, à cette adresse : panel.pharmaciens@orspaysdelaloire.com

Espérant que vous accepterez de participer à cette enquête, dont les résultats finaux vous parviendront à l'automne 2015, je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, à l'expression de mes sincères salutations.

Alain GUILLEMINOT,
Président URPS Pharmaciens Pays de la Loire

--

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mails de notre part, veuillez cliquer sur le lien ci-dessous. Vous serez automatiquement retiré de notre liste de distribution.

<https://www.research.net/optout.aspx>



Ce document présente les résultats de la première enquête du Panel d'observation des pratiques et conditions d'exercice des pharmaciens titulaires d'officine des Pays de la Loire, menée en 2015. L'étude a été réalisée par l'ORS à la demande de l'URPS Pharmaciens, et avec le soutien financier de l'ARS.

Sont notamment décrites :

- les conditions d'exercice en officine (équipe salariale et locaux, regroupements...) et leur évolution,
- les perceptions et les attitudes des pharmaciens vis-à-vis des nouvelles pratiques professionnelles (entretiens pharmaceutiques, tests biologiques...) et de l'évolution des pratiques de préparation et de vente des produits de santé,
- les collaborations interprofessionnelles, en particulier dans le cadre des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels.



**Union régionale des professionnels de santé (URPS)
Pharmaciens des Pays de la Loire**
45 avenue de la Libération
44400 Rezé
Tél. 02 40 59 69 29 • Fax 02 40 32 34 90
paysdelaloire@urpspharmacien.fr
www.urpspharmaciens.org/pays-de-la-loire

**Observatoire régional de la santé (ORS)
Pays de la Loire**
Hôtel de la région • 1 rue de la Loire
44966 Nantes Cedex 9
Tél. 02 51 86 05 60 • Fax 02 51 86 05 61
accueil@orspaysdelaloire.com
www.santepaysdelaloire.com

